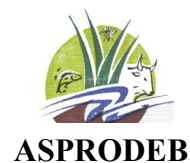


REPUBLIQUE DU SENEGAL

Banque Mondiale
Programme RuralStruct



Les implications structurelles de la libéralisation sur l’agriculture et le développement rural au Sénégal

Rapport final de la première phase

Réalisé par :

Dr Jacques Faye, Sociologue rural, Chef d’équipe, IPAR
Dr Mamadou Dansokho, Macro-économiste, CREA
Dr Cheikh Oumar BA, Sociologue rural, IPAR
Dr Pape Nouhine Dièye, Economiste agricole, ISRA

Avec la collaboration de :

Della Koutcho Diagne, socio-économiste, IPAR
Madicke Niang, ingénieur en planification économique, stagiaire IPAR

1.5. Les politiques publiques

1.5.1. Caractéristiques générales et périodisation des politiques publiques

Les politiques publiques concernant l'agriculture et le monde rural de 1950 à aujourd'hui peuvent être divisées en cinq grandes périodes :

- (i) la période 1950 à 1957 qui, sur le plan politique, correspond à la période des luttes pour les indépendances à la sortie de la deuxième guerre mondiale. Pour les autorités coloniales, il s'agit de relancer la production agricole et de développer une industrie de transformation des produits agricoles, huileries essentiellement et une industrie de substitution pour approvisionner les colonies françaises d'Afrique de l'Ouest;
- (ii) la courte période 1957-1962 qui va de l'autonomie interne à l'immédiat après indépendance. Elle se caractérise par une tentative de sortie de l'économie de traite arachidière.
- (iii) la longue période qui va de 1962 à 1978. C'est la période du développement agricole productiviste qui se termine par la crise de la fin des années 1979 et l'entrée dans les politiques d'ajustement structurel ;
- (iv) la période 1978-2000 qui est la période de l'ajustement structurel. Elle se caractérise par le désengagement de l'Etat de l'administration de l'économie agricole, la privatisation et la restructuration des entreprises publiques, et la libéralisation de l'économie agricole
- (v) la période du libéralisme économique à partir de 2000. Ce n'est pas la fin de l'ajustement structurel mais l'alternance politique intervenue en 2000 a permis l'arrivée au pouvoir d'un régime qui se réclame du libéralisme économique et qui veut promouvoir l'agriculture d'entreprise.

La périodisation ci-dessus des politiques agricoles privilégie l'économie arachidière alors que celle-ci ne résume pas dans sa totalité les politiques agricoles et rurales mises en œuvre. Ce choix se justifie par l'importance économique, sociale et politique de cette filière. Les populations concernées, le poids économique et aussi les forces sociales en présence et les enjeux politiques sont sans commune mesure avec le reste. Dans l'analyse détaillée de chaque période, nous examinerons les politiques concernant les autres filières agricoles, les autres régions rurales, etc. Parallèlement à ces politiques agricoles, l'Etat met en œuvre en milieu rural des politiques d'infrastructures et de services publics, de décentralisation et d'aménagement du territoire que nous examinerons aussi.

La relance agricole et l'industrialisation : 1950-1957. La population et l'économie sénégalaises ont apporté leur contribution à la Deuxième guerre mondiale. La principale production d'exportation en a subi les conséquences négatives. Mais la guerre a permis de desserrer le pacte colonial. Un début d'industrialisation s'est amorcé pour transformer sur place l'arachide, mais aussi pour créer des industries de substitution et de main-d'œuvre destinées à approvisionner les colonies d'Afrique de l'Ouest français. L'essentiel du système d'économie de traite mis en place entre les deux guerres mondiales ne changera pas fondamentalement dans les années cinquante. Il en va de même des politiques qui le caractérisent. Les infrastructures de transport de la production arachidière et des produits manufacturés importés ne changent pas beaucoup : ports de Dakar et Kaolack, chemins de fer, routes et pistes pour administrer les populations et pour le commerce. L'organisation administrative est en place avec Dakar comme capitale de la fédération, principal port et

centre commercial, Saint-Louis siège lieu excentré du gouvernement de la colonie du Sénégal. Le territoire est divisé en cercles avec à la tête de son administration un commandant militaire français et en cantons avec à la tête un chef de canton qui dans la plupart des cas appartient à l'ancienne aristocratie traditionnelle. Il a pour fonctions de recenser les populations, de collecter l'impôt de capitation et d'exécuter les ordres du commandant de cercle. Dans les années cinquante, la collaboration entre les autorités coloniales et les confréries est bien huilée. La politique de colonisation de nouvelles terres pour la culture de l'arachide peut se poursuivre et même s'accélérer dans l'intérêt des deux parties. Les hiérarchies confrériques sont devenues les intermédiaires indispensables à l'économie de traite. Ce que certains auteurs ont appelé le contrat social entre les autorités coloniales et les hiérarchies confrériques est en place (Diouf, 2001).

La politique de main d'œuvre saisonnière provenant des régions périphériques du Sénégal et des colonies voisines se poursuit en s'amplifiant. Dans les années cinquante, le recours massif aux camions pour transporter les graines permet l'élargissement vers l'est de la culture de l'arachide. Le chemin de fer est de moins en moins l'épine dorsale de l'économie. Le système d'approvisionnement des populations en semences, en vivre de soudure et de commercialisation de la graine à travers les sociétés de prévoyance et les traitants se densifie. Un système bancaire permettant de financer la commercialisation des récoltes et aussi des prêts aux producteurs est en place. Les maisons de commerce peuvent commercer librement même si de temps en temps l'administration intervient pour limiter l'exploitation des paysans ou décrier le recul des cultures vivrières et les périodes de soudure difficiles accentuées par des sécheresses ou des invasions d'acridiens. Les intérêts des maisons de commerce et la liberté du commerce priment. La principale nouveauté des années cinquante concerne l'importance accrue de la recherche agricole et la diffusion de ses résultats. La distribution de semences de variétés améliorées d'arachide ne suffit plus. Il faut amener les paysans à utiliser l'engrais et le matériel de culture attelée asine et équine principalement pour les semis, le sarclage et le soulevage. Des efforts importants seront déployés dans ce sens avec des résultats minimes. Jusqu'à la fin des années 1950, les systèmes de production resteront essentiellement manuels.

C'est dans les années cinquante que les préoccupations sur le caractère minier de la culture de l'arachide et sur le déficit céréalier des exploitations agricoles et la dépendance alimentaire de la colonie prennent de l'ampleur. Une mission d'un professeur du muséum d'histoire naturelle de Paris (rapport Porteres de 1953) dresse un diagnostic sans appel de la « monoculture » de l'arachide. La dénonciation de la « tyrannie de l'arachide », de la misère des paysans qui ne produisent plus assez de mil pour se nourrir n'aura pratiquement pas de suite. Sauf au niveau d'une certaine élite urbaine, encore très minoritaire qui à la sortie de la guerre s'est engagée dans la revendication pour l'indépendance. Les années 1950 sont une des grandes périodes de l'économie de traite. La production progresse rapidement. Les commerçants et les traitants prospèrent. Les producteurs sont ceux qui en tirent le moins profit. Si la production augmente, la productivité du travail ne progresse guère. Quelques tentatives d'implantation de fermes modernes basées sur la motorisation et le recours à des ouvriers agricoles ont été menées : fermes agricoles de Latmingué au sud de la ville de Kaolack, Bloc expérimental de l'arachide puis SEMA de Boulel au nord de Kaolack (à partir de 1946) et CGOT de Sefa en moyenne Casamance (à partir de 1948). Les coûts de production, les problèmes techniques rencontrés les ont condamnées malgré l'intégration des paysans et l'abandon de la motorisation au profit de la traction bovine.

La politique de mise en valeur agricole des années cinquante ne s'est pas limitée à l'économie arachidière. Des expériences de mise en valeur hydro agricole de la vallée du fleuve Sénégal (casier rizicole de Richard-Toll à partir de 1946) ont été menées (Diarassouba, 1965). Les systèmes d'aménagement et les systèmes de production motorisés et donc ne recourant qu'à une main d'œuvre paysanne rémunérée n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Dans le sud, en Basse Casamance, des expériences d'amélioration de la riziculture de mangrove ont aussi été menées sans succès. Dans les deux cas, l'objectif était de substituer la production locale du riz aux importations.

L'idée d'exploiter au profit de la métropole le cheptel bovin de l'AOF est ancienne. Une conserverie a été créée à Lyndiane près de Kaolack en 1914 pour exporter de la viande congelée. L'expérience échoue au bout de quelques années (Mbodj, 1978). L'élevage ne sera plus considéré comme une production de rente intéressant la métropole. Il doit simplement satisfaire les besoins de la colonie en viande et en animaux de trait. Il n'en subit pas moins des changements importants. Les politiques mises en œuvre ont consisté à lutter contre les épizooties fréquentes, à créer un réseau de forages pour l'abreuvement du bétail. Des mesures importantes de classement des forêts sont prises pour protéger les forêts des défrichements intempestifs des producteurs d'arachide. Pour l'essentiel, ces classements ont été opérés dans les années trente.

La pêche artisanale a été traitée comme l'élevage et n'a bénéficié d'aucune politique de développement. Par contre dans les années cinquante, Dakar devient un port important de pêche thonière. Des bateaux de pêche provenant essentiellement des ports bretons français sont basés sur place ou viennent de façon saisonnière. Leur production alimente l'industrie française mais pas une industrie locale de transformation.

Dans la presqu'île du Cap vert où les populations locales se livrent à une agriculture familiale associant pêche artisanale, cultures d'hivernage, élevage et maraîchage de contre saison dans les bas fonds, une nouvelle forme d'agriculture se développe pendant la période de la deuxième guerre mondiale et dans les années cinquante. Ces nouveaux producteurs qui sont en grande majorité des citadins se livrent à la production maraîchère, floricole et aussi à l'élevage pour approvisionner le marché constitué par les habitants de la capitale. Ces entreprises font appel à la main d'œuvre locale et utilisent des systèmes d'irrigation et des techniques de production modernes. Elles sont aidées par l'administration pour l'accès à l'eau d'irrigation et pour l'accès au foncier et la sécurisation des terres obtenues auprès des détenteurs coutumiers. Mais leurs activités sont libres et régies uniquement par les règles du marché. Ces entrepreneurs agricoles réunis au sein d'un syndicat, le Synjarmar (syndicat des jardiniers et maraîchers), se lancent avec succès dans l'exportation vers la métropole d'une partie de leur production agricole.

La tentative de sortie de l'économie de traite et de socialisation de l'économie : 1957-1962. Cette période d'autonomie interne permet aux élites politiques sénégalaises de participer pour la première fois au pouvoir exécutif à côté du gouverneur de la colonie sous la forme d'un conseil de gouvernement. Cette courte période est aussi celle de lutte intense entre les partisans d'une indépendance immédiate et d'une rupture avec l'économie de traite et les partisans d'une association avec la France et du maintien du système économique. Les premiers vont perdre deux fois, d'abord lors du référendum sur l'indépendance de 1958 et ensuite en 1962 avec l'éviction du pouvoir du président du conseil de gouvernement, Mamadou Dia, leader de la rupture avec l'économie de traite au profit d'un développement de type socialiste.

Les partisans de la rupture optent pour un développement de type communautaire basé sur l'organisation des producteurs en coopératives et des populations en communautés rurales appuyées et encadrées par les services de l'animation rurale, les centres d'expansion rurale polyvalents (CERP), les centres régionaux d'assistance au développement (CRAD), l'office de commercialisation agricole (OCA) et la banque sénégalaise de développement (BSD). Le programme agricole assure l'approvisionnement à crédit des paysans en intrants agricoles. La loi sur le domaine national votée en 1964 doit permettre une transformation de l'agriculture paysanne en donnant la terre à ceux qui la mettent en valeur. Par contre, la création de communautés rurales, structures de base du développement communautaire, est renvoyée à une expérimentation et ne sera votée qu'en 1972. Ainsi, les traitants sénégalais et libano-syriens et les maisons de commerce françaises sont éliminés. Pour les nouvelles autorités, la production et l'exportation de l'arachide et surtout de l'huile d'arachide doivent assurer des ressources à l'Etat sénégalais et aux paysans. Une plus grande importance est cependant donnée à la production de mil et de riz pour assurer l'indépendance alimentaire du pays.

La politique socialiste de cette période continue aussi à accorder une place très importante à la poursuite des projets de développement de la riziculture dans la vallée du fleuve Sénégal et en Casamance. A la différence de la période coloniale, elle essaye d'intégrer les paysans dans l'exploitation de la vallée. Les choix concernant l'élevage ne subissent pas de changement fondamental.

C'est dans le cadre de l'élaboration du premier plan de développement que le gouvernement, qui ne dispose pratiquement dans aucun domaine de personnel formé en nombre suffisant, va concevoir une politique ambitieuse de formation de techniciens, de cadres intermédiaires et de paysans. C'est de cette époque que date l'essentiel des structures de formation professionnelle agricole qui existent encore.

Les événements politiques de 1962 et les Accords de Yaoundé de 1964 avec la Communauté économique européenne vont entraîner des changements importants dans les orientations politiques du Sénégal.

Les politiques agricoles productivistes : 1962-1979. L'Opération « productivité mil-arachide » est conçue et lancée en 1964 par la SATEC (société d'aide technique) pour permettre de compenser la fin du tarif préférentiel de l'arachide sur le marché français par une augmentation des surfaces et des rendements. En effet, la France, qui depuis les années 1930 soutenait le prix de ce produit, décide de s'aligner sur le marché mondial ; ce qui entraîna pour le Sénégal, la fin de tout régime privilégié et une perte de 25% de ses recettes d'exportation.

Cette opération ou projet repose sur la diffusion d'un paquet technologique comprenant les semences améliorées et traitées, l'utilisation du semoir et de la houe attelés, et l'engrais azoté. Ce projet est l'amorce de la création des sociétés régionales de développement rural et d'une approche productiviste. Il se substitue aux administrations techniques. Il rompt avec l'approche de l'animation rurale et du développement communautaire.

La SATEC avait pour mission de relever la production de 25% en quatre ans dans le bassin arachidier. Les thèmes légers ne permettent pas de passer à une intensification des systèmes de production alors que celle-ci est indispensable pour faire face à la croissance démographique, à l'urbanisation et aussi à l'amélioration des revenus des paysans. A

l'arrivée, l'opération SATEC s'est avérée être un échec car l'objectif de relèvement de 25% de la production en quatre ans n'a pas été atteint.

En 1968, un projet intérimaire basé sur la diffusion de la traction bovine prend le relais pour préparer un programme de promotion rurale qui propose en plus des « thèmes dits légers » précédents les "thèmes lourds": fertilisation forte, chaîne de culture bovine permettant le labour des sols devant permettre le passage à la culture intensive avec l'amélioration de la fertilité des sols (Benoit-Cattin, 1986, Toutre, 1971).

Les questions de maîtrise nationale et des populations rurales sur leur développement, la question de l'indépendance alimentaire deviennent moins importantes. Il en est de même pour les populations qu'il s'agit d'administrer et de faire produire. Cette conception du développement n'est pas libérale mais un modèle d'économie administrée. La plupart des institutions prévues dans le premier plan sont cependant mises en place : les services de l'animation rurale, les CERP, la systématisation de l'organisation coopérative, la loi sur le domaine national. Elles n'ont plus le même rôle et la même importance dans le nouveau dispositif institutionnel. D'autres institutions les supplantent. Les CERP sont progressivement marginalisées par les Sociétés régionales de développement rural. L'OCA et les CRAD sont fondus en un seul organisme, l'ONCAD. Dans les années 1970, on aboutit par ajustements successifs à un système d'encadrement du monde rural présenté ci-après de façon schématique :

- les services techniques agricoles sont constitués par les directions techniques nationales et leurs services aux différents niveaux de l'organisation territoriale (direction de la production agricole, direction de l'élevage, des eaux et forêts, du génie rural, de la protection phytosanitaire, de l'animation et de l'expansion rurale, services régionaux, départementaux, centres d'expansion rurale polyvalents...). Leurs principales fonctions sont la collecte et le traitement de l'information, la surveillance sanitaire du bétail, la surveillance phytosanitaire, le contrôle forestier, les interventions d'urgence et l'exécution de projets techniques ;
- la recherche agricole est confiée dès l'indépendance à des institutions françaises par manque de personnel de recherche. Elles sont regroupées en 1975 au sein de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) ;
- les sociétés régionales de développement rural (SODEVA, SAED, SOMIVAC, STN, SODESP,...) à statut public. A vocation technique, elles seront aussi chargées de l'appui aux coopératives, d'alphabétisation, de la conservation et de la petite transformation, de l'appui aux femmes et aux jeunes ;
- l'Office national de commercialisation et de développement (ONCAD), structure tentaculaire, est chargé de l'approvisionnement des producteurs en intrants subventionnés et à crédit, du monopole de la commercialisation des grands produits agricoles (arachide, céréales, riz) et de l'encadrement des coopératives de producteurs. Il détient aussi le monopole d'importation du riz.
- les coopératives de producteurs servent d'intermédiaires entre ceux-ci et l'ONCAD. Les paysans sont obligés d'y adhérer s'ils veulent avoir accès aux intrants et bénéficier des subventions et du crédit. Ils n'en sont pas les maîtres. Celles-ci servent surtout à les encadrer, même si des notables en tirent partie et, qu'à l'occasion, ils savent les subvertir en ne remboursant pas leurs dettes ;

- la Banque nationale de développement du Sénégal (BNDS) fournit le crédit et participe avec les autres banques de la place au financement de la commercialisation des produits agricoles ;
- la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix (CPSP) organise la péréquation entre les produits de rente et les produits alimentaires importés. Elle sert d'instrument de fixation des prix et de subvention des produits agricoles et des intrants à l'achat et des produits alimentaires à la consommation. En fait, elle sert de mécanisme de transfert de revenus entre les ruraux et les urbains et de prélèvement de ressources pour l'Etat ;
- les écoles publiques de formation technique ont pour rôle de former les techniciens, cadres intermédiaires pour l'administration et les organismes du secteur agricole et rural comme on le verra ci-après¹ ;
- les centres de formation professionnelle ont pour rôle de former les ruraux dans les domaines de la production, de l'artisanat et de la transformation des produits ;
- la production des intrants agricoles et la transformation des produits agricoles n'ont pas un caractère de service public, mais l'Etat reste très présent dans ces activités. L'industrie de l'huile d'arachide, l'égrenage du coton et la rizerie sont constitués en monopoles publics (Sonacos, Senchim, phosphate de Taïba, etc.) ;
- le Programme agricole et le Fonds mutuel de développement rural sont les deux principaux mécanismes financiers du système d'encadrement.

On a là les principales institutions mises en place par les Autorités sénégalaises pour leur politique de développement rural.

Les politiques ci-dessus n'ont pas concerné uniquement la culture de l'arachide. Les innovations techniques proposées devaient aussi profiter aux cultures céréalières (mil, sorgho, maïs, niébé) et aux cultures de diversification qui restent une préoccupation constante. C'est ainsi que sur le même modèle que l'arachide, le coton sera introduit dans le sud du bassin arachidier, au Sénégal oriental et en Haute Casamance. Des tentatives de développement de la culture du tabac seront aussi conduites en culture pluviale sans succès durable.

Dans les années 1970, des tentatives sont menées pour s'attaquer aux questions de l'alimentation du bétail, d'intensification de la production de viande, de gestion des espaces pastoraux, d'amélioration génétique du bétail. On peut citer les projets menés par la SODESP en zone sylvo pastorale du Ferlo et par la SODEFITEX dans le nord du Sénégal oriental, les opérations d'intensification de l'élevage des petits ruminants et de développement des animaux de trait par les différentes sociétés de développement, en particulier la SODEVA dans le bassin arachidier, le projet de développement du ranching avec le ranch de Doly, enfin les multiples expériences d'introduction de races étrangères pour la production de viande et de lait.

¹ ENCR, EATA, etc.

Les politiques de développement de l'agriculture irriguée ont été, avec les sécheresses successives des années 1960\70 une préoccupation des décideurs, en Casamance avec la riziculture de mangrove et surtout dans la vallée du fleuve Sénégal. La SAED prendra la succession des différents projets hydro agricoles et va promouvoir auprès des paysans un modèle d'agriculture irriguée en motorisation complète et en double culture avec maîtrise totale de l'eau. La création de l'OERS devenue OMVS a permis la construction des barrages de Diama et de Manantali pour une maîtrise des eaux de la vallée. Le Sénégal a gardé ouverte l'option d'une agriculture de type industrielle représentée par la CSS pour la canne à sucre, la SOCAS pour la tomate industrielle. Aucun des deux modèles n'a tenu ses promesses. Les coûts des aménagements, du pompage de l'eau et des travaux motorisés à façon ne peuvent être rentabilisés par l'agriculture extensive sans double culture pratiquée par les paysans dans les grands périmètres aménagés. Les périmètres irrigués villageois beaucoup moins coûteux qui ont semblé, un moment, constituer une alternative et les périmètres intermédiaires n'ont pas non plus connu la réussite (Diarassouba, 1965, Maïga, 1995 et Lericollais, 1999).

En Casamance, des projets d'intensification de la riziculture de mangrove grâce à la construction de petits barrages et des grands barrages anti sels à Guidel et Affignam et la diffusion de techniques de dessalement des terres sont mis en œuvre sans succès.

Ainsi les années 1970 se terminent par une grave crise de l'agriculture sénégalaise, malgré les politiques productivistes menées partout sur le territoire national et les investissements très importants réalisés grâce aux aides extérieures et aussi aux financements de l'Etat.

Les politiques d'ajustement structurel : 1978-2000. Les politiques d'ajustement structurel ont commencé en 1978, avec le plan de stabilisation, puis le programme de redressement économique et financier (PREF) l'année suivante signé avec le FMI qui entraîne la suppression du programme agricole. Les sécheresses des années 1969-1973, le choc pétrolier de 1972 et la baisse prolongée des cours des matières premières agricoles dans les années 1970 sont les causes premières de l'ajustement. Il en résulte des déséquilibres financiers internes et externes que les partenaires au développement ne veulent plus financer. Pour le secteur agricole, les principales mesures d'ajustement se traduisent par :

- la liquidation de l'ONCAD en 1980 qui permet à l'Etat de se désengager progressivement de la commercialisation des produits agricoles et de l'approvisionnement des exploitations agricoles en intrants ;
- la Nouvelle Politique Agricole en 1985 qui est une accélération du désengagement de l'Etat du secteur agricole. La NPA se traduit par un démantèlement du système d'encadrement du monde rural. Les sociétés de développement sont dissoutes (SOMIVAC, STN) ou voient leurs missions, leurs ressources financières et leur personnel fortement revus en baisse (SODEVA, SAED). La NPA a aussi permis à l'Etat de supprimer progressivement les subventions sur les engrais. Le Plan céréalière (1986) qui complète la NPA vise une couverture de 80 % des besoins à l'horizon 2000.
- Le Programme d'ajustement structurel du secteur Agricole (PASA), approuvé par la Banque mondiale en 1995, est la poursuite du désengagement de l'Etat de toutes les activités économiques: commercialisation, approvisionnement, transformation des produits agricoles. C'est aussi avec la liquidation de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP), la libéralisation des importations de riz, la suppression des péréquations entre les produits de grande consommation. La mise

en œuvre de toutes les mesures prévues a rencontré beaucoup de résistances et s'est étalée dans le temps. La privatisation de la SONACOS n'est intervenue qu'en 2005 après trois tentatives. La réforme foncière qui devait assurer aux paysans la sécurité foncière et qui privilégiait la privatisation des terres n'a pas eu lieu. comme option. Les études et les propositions faites en 1996 (plan d'actions foncier) sont restées lettre morte et ce sont les élus locaux et les organisations paysannes qui ont repris le dossier sans succès pour l'instant ;

- le Programme d'investissement du secteur agricole (PISA, 1995) supposé regrouper les programmes de développement retenus pour relancer la production agricole n'a pas été approuvé par les bailleurs de fonds. Le gouvernement du Sénégal a fini par opter pour l'élaboration et l'approbation de lettres de politiques sectorielles qui servent, en principe de cadres d'orientation stratégique. C'est ainsi que différentes lettres de politiques sectorielles concernant le monde rural (développement rural, décentralisation, environnement, etc) servent de référence aux programmes négociés avec les bailleurs de fonds ;
- la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994 a cependant été la mesure la plus radicale d'ajustement structurel.

Le Sénégal a pris un certain nombre d'engagements internationaux qui modifient l'environnement des exploitations agricoles familiales. Ce sont :

- les accords du cycle de l'Uruguay [interdisent toute distorsion non tarifaire dans le commerce des produits agricoles, suppression des quotas d'importation, des autorisations préalables, etc... Ils limitent les subventions à l'agriculture et les aides à l'exportation. A long terme, les négociations prévues dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) vont réduire les protections et les aides que les Etats pourront apporter au secteur agricole aussi bien sur le marché national qu'à l'exportation ;]
- le traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et notamment l'accord sur les tarifs extérieurs communs qui a pris effet en 2000

Des directives ont aussi été approuvées en matière de politique agricole de l'Union en 2001. La CEDEAO poursuit sur la même voie. Une directive de politique agricole a aussi été approuvée et une autre portant sur les tarifs extérieurs communs de la CEDEAO. Ces directives reposent sur des orientations économiques libérales et se traduisent par une ouverture encore plus grande des marchés agricoles de la sous région et l'exposition des paysans de la sous région à une concurrence accrue sur leur propre marché.

Les nouveaux accords entre les pays ACP et l'Union européenne prévoient la négociation d'accords de partenariat qui vont supprimer les préférences tarifaires dont bénéficient jusqu'à présent les pays ACP sur les marchés de l'Union.

A partir de 1997, le gouvernement et les bailleurs de fonds ont tenté de relancer la production agricole. Un programme agricole a été élaboré avec la participation des organisations paysannes. Il a permis de réduire les dettes paysannes par des moratoires et des réductions partielles, de bonifier les taux d'intérêt du crédit agricole et de soutenir les prix des principaux produits agricoles : arachide, coton, riz.

Les partenaires au développement ont aussi accepté de financer des programmes destinés à relancer la production. On ne citera ici que les principaux : (i) le Programme des services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs (PSAOP) signé en 1999 avec la Banque Mondiale. Son objectif principal est de mettre en place un nouveau système libéral et décentralisé d'appui au monde rural basé sur le conseil agricole et donnant un rôle central aux producteurs et à leurs organisations; (ii) le programme national d'infrastructures rurales destiné à appuyer les communautés rurales dans la création d'infrastructures rurales et la fourniture de services publics de proximité aux ruraux; (iii) le programme de relance de l'arachide financé par l'Union européenne destiné à relancer cette filière. D'autres programmes concernent l'élevage avec le PAPEL, par exemple, le coton avec la privatisation de la SODEFITEX, l'agriculture irriguée avec le financement des programmes de la SAED. Plusieurs programmes appuient les actions locales de gestion des ressources naturelles et d'aménagement des terroirs. Le micro crédit bénéficie de multiples financements.

Les politiques agricoles libérales : 2000-2006. L'alternance politique intervenue en 2000 a amené au pouvoir un régime qui se réclame du libéralisme économique même si, au sein de la coalition, il existe des partis ayant un passé socialiste.

Les options du régime vont clairement dans le sens d'un développement de l'agriculture d'entreprise qui se substituerait à l'agriculture paysanne, familiale. A ses yeux, cette agriculture d'entreprise est indispensable pour la compétitivité de l'agriculture sénégalaise et pour relancer et diversifier les exportations agricoles. Ce discours sur l'agriculture d'entreprise s'inscrit dans une vision d'une économie sénégalaise émergente de plus en plus basée sur les services, en particulier dans les nouvelles technologies de l'information et le transport et dans le domaine agricole sur l'agro-alimentaire et les exportations de produits frais (horticulture et produits halieutiques). Dans cette vision, la filière arachidière ne bénéficierait plus du même soutien public. Cette agriculture d'entreprise se démarque de l'agriculture paysanne par un recours systématique aux technologies améliorées : chaînes motorisées, irrigation, propriété foncière. Ce sont des détenteurs de capitaux et les personnes bénéficiant de compétences professionnelles qui sont appelées à la mettre en œuvre.

Les décisions prises et les programmes mis en œuvre ne sont pas toujours conformes à ces options. Le régime est intervenu à plusieurs reprises dans la fixation des prix agricoles (arachide, coton) et dans l'octroi de crédits aux producteurs. Contrairement au régime précédent, l'administration est à nouveau directement impliquée dans la production des semences, dans la distribution des intrants, dans l'organisation de la commercialisation agricole. Plusieurs programmes spéciaux ont été mis en œuvre sans une réelle participation des acteurs économiques : programmes spéciaux maïs, sésame, manioc, bissap, etc. Une loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP), votée en 2004, a vu l'Etat et les organisations paysannes s'opposer sur l'importance respective de l'agriculture familiale et de l'agriculture d'entreprise et sur la réforme foncière. Deux ans après la promulgation de la LOASP, les décrets d'application ne sont toujours pas votés.

Un plan de retour à l'agriculture (REVA) élaboré en 2006 confirme l'opposition des options politiques du régime et des organisations paysannes.

Depuis 1993, avec la création d'un vaste regroupement des organisations paysannes dans le Conseil national de concertation et de coordination des ruraux (CNCR), on assiste à la remise en cause du monopole du gouvernement et des partenaires au développement en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles. Entre 1993 et

2000, le régime en place, après s'y être opposé avait fini par l'admettre. Les organisations ont donc été de plus en plus impliquées dans l'ensemble du processus par l'Etat et les partenaires au développement, allant jusqu'à leur confier l'exécution de projets d'intérêt public. Cette implication est remise en cause au profit d'un interventionnisme et d'un volontarisme d'Etat en contradiction avec sa profession de foi libérale.

Les contradictions en matière d'options politiques au niveau national doivent être remises dans leur contexte sous régional et international. Les engagements sous régionaux et internationaux du Sénégal réduisent fortement ses marges de manœuvre concernant les instruments politiques qu'il peut utiliser.

1.5.2. Les autres politiques de développement rural

Il n'est pas possible d'aborder dans le détail toutes les politiques publiques concernant le monde rural et ayant des implications sur l'agriculture. On passera en revue les plus importantes.

Les politiques de déconcentration administrative et de décentralisation. L'organisation administrative du territoire en cercles et cantons a tout de suite été remise en question avec l'indépendance. A la place, sont créées des régions administratives divisées elles-mêmes en départements qui eux-mêmes sont subdivisés en arrondissements. A chaque niveau se trouvent respectivement des services régionaux, des services départementaux et un centre d'expansion rurale polyvalent. Cette refonte de l'organisation administrative territoriale vise à mettre en place une administration moderne en prise directe avec les populations et indépendante des hiérarchies coutumières et religieuses. A chaque niveau des administrateurs formés sont placés : gouverneur de région, préfet et sous préfet. Ils coordonnent les services déconcentrés de l'Etat.

La décentralisation de l'Etat commencée sous la période coloniale avec l'érection de chefs lieux de cercle en communes s'est poursuivie. La loi de 1972 a permis progressivement de regrouper les villages en communautés rurales avec un conseil rural en grande partie élue. Mais ce n'est que progressivement que l'exécutif des communes et des communautés rurales confiées respectivement aux préfets et sous préfets a été transféré au maire et au président du conseil rural.

En 1996, un code des collectivités territoriales a érigé les régions en collectivités locales autonomes avec un conseil régional élu et un président chargé du pouvoir exécutif.

L'analyse détaillée de la politique de décentralisation montre une grande réticence de la part de l'Etat et de l'administration territoriale concernant l'autonomie des collectivités locales. Au niveau des communautés rurales, qui n'échappent pas aux pratiques clientélistes, la gestion du foncier et des ressources naturelles reste sous le contrôle a priori de l'autorité administrative et l'Etat peut sans limite réallouer à son profit ou au profit d'intérêts privés les terres du domaine national. Les collectivités locales ne bénéficient toujours pas des ressources financières et des ressources humaines correspondant aux attributions transférées. Elles ne sont donc pas en mesure de mener une politique d'infrastructures et de services publics locaux en rapport avec les besoins des populations.

Les politiques d'infrastructures et de services publics. Pour l'essentiel, qu'il s'agisse des routes, des pistes, de l'eau, de l'électricité, d'éducation, de santé, etc., celles-ci restent de la

responsabilité de l'Etat et de son administration. Les autorités coloniales avaient pour politiques de réaliser le minimum d'investissement en milieu rural pour que la colonie ne coûte rien à la métropole. Le monde rural a été ainsi très largement sous administré, sous équipé et sous doté en infrastructures et services. Du fait de la priorité donnée à la culture de l'arachide, ces infrastructures et ces services ont été concentrés dans les villes, principalement les quatre communes et dans le bassin arachidier. On peut donc distinguer Dakar et le reste du pays, les villes et le monde rural, le bassin arachidier et les régions périphériques. L'indépendance n'a toujours pas permis de corriger ces différences qui font que les ruraux sont, de fait, des citoyens de seconde zone et plus particulièrement ceux en dehors du bassin arachidier.

Les politiques foncières et de gestion des ressources naturelles. La loi sur le domaine national de 1964 a nationalisé les terres qui n'étaient pas immatriculées ou qui ne pouvaient faire l'objet d'un constat de mise en valeur. Ainsi en milieu rural, les terres relevant du droit coutumier ont été nationalisées. Les paysans sénégalais ne bénéficient que d'un droit d'affectation sur leurs anciennes terres. Ce droit n'est ni cessible, ni automatiquement transmissible aux ayants droits. La communauté rurale et l'Etat peuvent à tout moment les désaffecter pour des raisons d'utilité publique en ne compensant que les impenses. Les paysans ne bénéficient donc pas de droit réel sur leur principal facteur de production.

En dehors des ressources naturelles faisant partie des terroirs des communautés rurales, la gestion de celles-ci est du ressort des communautés rurales. L'Etat a sous sa responsabilité les forêts classées, les parcs nationaux, les ressources en eau, le domaine maritime et les ressources du sous sol. L'Etat a fait voter plusieurs codes régissant les ressources naturelles : eau, forêts, chasse, environnement, etc. Des politiques et programmes sont régulièrement élaborés surtout depuis les sécheresses de la fin des années soixante et du début des années soixante dix. Le Sénégal est partie prenante des conventions internationales sur l'environnement, la biodiversité et la lutte contre la sécheresse.

1.5.2. La dotation en biens publics

La recherche agricole. Elle est ancienne au Sénégal. En 1917, une station de recherche a été créée à Bambey et est devenue progressivement le centre de recherche agricole spécialisée de toute la zone soudano-sahélienne de l'AOF. L'ISRA a été créé en 1975. Jusqu'à cette date, le Sénégal avait confié la recherche agricole aux instituts français de recherche agricole tropicale : IRAT chargé de la recherche agricole tropicale et des cultures vivrières, IEMVT pour la médecine vétérinaire et les productions animales, IRHO pour les recherches sur l'arachide, CNRF chargé des recherches forestières. Une convention de gestion entre la France et le Sénégal permettait de garantir un financement sur budget national gagé sur l'inflation en contre partie d'un financement de la coopération française et de l'affectation de chercheurs. Cela a permis la poursuite des recherches agricoles importantes menées au Sénégal avant l'indépendance concernant l'agriculture pluviale en zone sahélienne, la culture attelée, la médecine vétérinaire, l'arachide et la riziculture de mangrove.

Ces recherches démarrées au début du vingtième siècle ont permis non seulement la mise au point de variétés améliorées pour l'arachide et les céréales pluviales mais ont aussi préparé le passage à l'agriculture attelée et l'utilisation de fertilisants chimiques et de produits phytosanitaires dont la diffusion ne sera importante qu'à partir du milieu des années 1960. C'est à la fin des années 1960 que des recherches en milieu rural ont pris de l'importance pour prendre en compte les contraintes techniques et socio économiques à l'adoption des

technologies améliorées et que la recherche agricole s'est ouverte aux sciences sociales et a commencé à accorder l'attention nécessaire aux exploitations agricoles familiales.

La dépendance vis-à-vis de la recherche tropicale française a retardé la formation de chercheurs nationaux. L'ISRA, dès sa création, a connu des difficultés financières dues à l'insuffisance des ressources allouées par l'Etat. A partir de 1980, la Banque mondiale principalement et les autres partenaires au développement ont pris le relais sans interruption jusqu'à ce jour. La dépendance de la recherche agricole des ressources extérieures ne cesse pourtant de s'aggraver.

Le statut et les avantages du personnel scientifique ne permettent pas de motiver le personnel scientifique et de le retenir d'où un turn over important. L'ISRA comme toutes les institutions publiques a aussi subi les rigueurs de l'ajustement structurel. Plusieurs restructurations ont été menées pour y faire face. Globalement, les activités de recherche sont en deçà des efforts nécessaires à la prise en charge des préoccupations liées à la situation actuelle de l'agriculture sénégalaise. Les recherches pluridisciplinaires et pluriannuelles en milieu rural en ont particulièrement souffert. La mise en place en 2000 d'un fonds national de la recherche agricole et agro alimentaire (FNRAA) devait favoriser la mobilisation des compétences scientifiques existantes et la pluridisciplinarité.

La situation de l'institut ne favorise pas le processus de génération et d'appropriation de technologies améliorées par les paysans ; le contexte de l'ajustement structurel et la libéralisation des marchés encore moins.

Il existe un Institut de technologies alimentaires (ITA) créé dans les années 1970. Ses ressources humaines et ses moyens sont limités. Il a néanmoins obtenu des résultats non négligeables en ce qui concerne la transformation des matières premières agricoles.

Le financement du développement agricole et rural. Dès l'indépendance le Sénégal a fait de plus en plus appel à l'aide publique au développement auprès de la France et de plus en plus auprès d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le budget national a financé les services publics et le personnel des projets et des sociétés de développement. Les partenaires au développement ont de plus en plus assuré le financement des investissements et des actions de développement.

Ces financements extérieurs ont progressé jusque dans la deuxième moitié des années soixante dix. La crise de l'économie sénégalaise, en particulier du secteur agricole et la crise financière de l'Etat ont conduit les bailleurs de fonds à imposer une politique d'ajustement structurel qui a été analysée plus haut. L'APD a de plus en plus à assuré l'équilibre financier de l'Etat au détriment des programmes de développement.

Le tableau 1.22. montre la répartition de la part des différents pays dans le financement de l'investissement public au Sénégal. Sur la période avant 2003 - 2004, le Koweït, l'Espagne, les Etats-Unis et l'Allemagne sont respectivement les pays les plus présents dans le financement de l'investissement public au Sénégal. Mais sur la période 2003-2004, la part des pays comme le Koweït a baissé. En revanche, la Chine est devenue très présente à partir de 2003. Comparée aux autres pays de l'UE, l'Italie est faiblement représentée.

Tableau 1.1. : Répartition des financement reçus par le Sénégal par pays

Répartition globale par source de financement en %

	avant 2003	prog 2003	prog 2004	prog 2005
Italie	0,42	0,27	0,21	0,07
Koweït	4,26	4,13	3,18	1,68
RFA/GTZ	1,41	0,97	1,42	0,60
France	0,00	0,00	0,00	0,00
Belgique	0,21	0,35	1,05	1,22
Arabie Saoudite	0,00	0,04	0,56	1,35
Canada	0,64	0,45	0,11	0,00
Japon	0,65	0,28	0,43	0,75
Chine	0,80	2,27	2,25	1,68
Espagne	3,70	3,25	3,47	0,86
Luxembourg	0,31	1,41	1,82	0,54
Etats-Unis	1,53	1,54	1,56	2,45
Etat du Sénégal	27,72	24,77	10,58	14,23
Institutions	41,69	37,46	47,76	52,08
Autres sources	15,76	21,88	25,32	22,12
Total	100	100	100	100

source : PTIP DCEF MEF, 2006

La répartition sectorielle des investissements, au cours de la période 2003-2005 montre que pour un montant total des investissements estimés à 1192613 millions de francs, le Sénégal a alloué 297886 millions de FCFA au secteur primaire soit 25% des investissements (tableau 1.24.). La répartition des investissements selon les sous-secteurs indique que la part prépondérante des investissements est destinée à l'agriculture (40%) suivi de l'hydraulique rurale (17%). Les études et les eaux et forêts se sont vu octroyer 14 et 13% des investissements. Le reste des investissements concerne la pêche (9%) et l'élevage.

Tableau 1.2. : Répartition des financement reçus par le Sénégal par pays

Secteur	Investissements (2003-2005)	
	Millions FCFA	%
Primaire	297886,00	25%
Secondaire	70905,00	6%
Tertiaire	252414,00	21%
Quaternaire	571408,00	48%
Total	1192613,00	100%
Sous -secteur		
Agriculture	118724,00	40%
élevage	19037,00	6%
Eaux et forêts	39852,00	13%
Pêche	28202,00	9%
Hydraulique rurale	49187,00	17%
Etude et recherche	42884,00	14%
Total	297886,00	100%

Source : PTIP, DCEF, MEF (2006)

Le retrait des bailleurs de fonds du financement du développement rural s'est traduit par une concentration de l'APD sur l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal, en particulier dans le delta, au détriment des zones d'agriculture pluviale qui concentrent pourtant la majorité de la population agricole et rurale et les populations les plus pauvres. La pertinence de ce choix a été à plusieurs reprises questionnée compte tenu des coûts élevés des aménagements et des performances médiocres obtenues. La double riziculture irriguée préconisée ne s'est pas développée et les propositions de diversification ont connu un faible succès.

Depuis une dizaine d'années, on constate de fait un désengagement des partenaires au développement du secteur agricole, à l'exception peut-être de la Banque mondiale.

La relance préconisée à la suite de la dévaluation du FCFA et de l'approbation de la lettre de politique de développement agricole (LPDA ou PASA) en 1995 ne s'est pas réellement concrétisée. Le programme d'investissement du secteur agricole (PISA) élaboré à la suite de la LPDA n'a pas été approuvé et donc financé par les bailleurs de fonds. Plusieurs tentatives d'élaboration d'une nouvelle politique agricole ont été menées à travers la mise en place d'un groupe de réflexion stratégique (GRS en 1997), l'élaboration d'un document d'orientation stratégique en 1999 avec l'appui de la FAO. Aucune n'a débouché sur une politique consensuelle. Le seul consensus porte sur le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) dont la première phase s'est terminée en 2005. Le DSRP préconisait de consacrer 80 % des ressources financières disponibles au secteur agricole et rural qui concentre la majorité des populations pauvres. Pourtant, la plupart des spécialistes s'accordent pour dire que la grande faiblesse du DSRP est l'absence d'une politique agricole. Il n'est donc pas étonnant qu'en l'absence de projets et programmes agricoles acceptés par toutes les parties ce secteur n'ait pas absorbé les ressources affectées. Les gouvernements qui se sont succédés depuis 1997 ont progressivement augmenté les ressources budgétaires affectées au secteur agricole comme on l'a vu plus haut. L'alternance politique intervenue en 2000 a vu ces ressources budgétaires augmenter très rapidement, même si elles n'ont pas suivi l'augmentation des recettes de l'Etat. Celles-ci ont été allouées à des programmes spéciaux n'ayant pas l'adhésion des partenaires au développement, ni des organisations professionnelles et mises en œuvre sans participation effective des acteurs concernés. L'option prise par le nouveau régime de favoriser une agriculture d'entreprise va à l'encontre des options retenues par ces derniers aussi bien dans le cadre du DSRP que des programmes en cours. Ces divergences et l'absence de dialogue ne sont pas favorables à la relance des investissements dans le secteur agricole.

Le secteur agricole ne paraît pas réellement attractif pour les investisseurs qu'il s'agisse des nationaux ou des investisseurs étrangers. Sans qu'il n'existe de statistiques sur cette question, on peut noter que ces investissements peu importants se limitent à des zones et des filières précises dans l'agriculture d'entreprise dans la zone péri urbaine de Dakar, dans le secteur horticole pour l'essentiel et dans l'élevage intensif (lait, viande). Cela a permis une reprise limitée mais réelle des exportations horticoles vers l'Europe (haricot vert, tomate cerise, mangues) et un meilleur approvisionnement des marchés urbains. En dehors de la zone des Niayes, on note des investissements dans la relance de l'industrie de transformation de la tomate dans la vallée avec la relance de cette production au niveau des périmètres irrigués et la réouverture des deux usines ; l'implantation récente d'une société française spécialisée dans la production maraîchère exclusivement pour l'exportation. A l'exception donc de la zone péri-urbaine de Dakar et de façon limitée, le secteur agricole n'attire pas les investisseurs.

Le Sénégal bénéficie de transferts financiers importants de la part de ses émigrés, particulièrement ceux basés en Europe et aux Etats-Unis. Les estimations sont variables. Certaines estimations de la Banque mondiale la situe à un niveau comparable sinon supérieur à l'APD (*voir le chapitre 4, sur la migration*). Les chiffres cités varient entre 300 et 900 millions de dollars par an suivant la prise en compte ou non des transferts par les circuits informels. Le système bancaire a développé en quelques années ses activités en matière de transferts de fonds et pour cela a multiplié ces agences dans les banlieues urbaines mais aussi dans les centres urbains de l'intérieur du pays. Le développement du réseau téléphonique mobile a été particulièrement favorable à cela. Les spécialistes de la migration sont cependant unanimes pour considérer que si ces transferts de fonds sont devenus une part essentielle des revenus des ruraux. Dans de nombreuses régions, moyenne et haute vallée, régions de Louga et de Diourbel, ces transferts sont indispensables à la survie des populations. Ils contribuent aussi à la réalisation d'équipements sociaux collectifs : mosquées, dispensaires, écoles, etc. Mais, les migrants n'investissent pratiquement pas dans des activités économiques en milieu rural. L'essentiel de leurs investissements vont dans l'immobilier à Dakar surtout et dans les chefs lieux de région, et dans les activités commerciales à Dakar. La seule exception notable est la ville religieuse de Touba dont la croissance est fortement soutenue par ces transferts.

1.6. Conclusion chapitre 1

En 1960, le Sénégal, à l'instar des pays de la sous-région a accédé à la souveraineté internationale avec des structures économiques fragiles et largement façonnées par la division internationale du travail instituée par la métropole coloniale. Le pays était spécialisé dans la monoculture arachidière et l'exploitation de ses ressources minières notamment les phosphates. Cette orientation l'obligeait à exporter l'essentiel de sa production et à importer la majeure partie de ses produits de consommation courante. C'est ainsi que le Sénégal représentait le prototype d'une économie extravertie. Par ailleurs, contrairement à la plupart des autres pays africains, le Sénégal avait hérité d'infrastructures (administratives, sanitaires, de transport, etc.) et d'un niveau d'industrialisation très en avance sur. Son système d'éducation fait partie des plus anciens en Afrique. Il a aussi toujours joui d'une relative stabilité politique et d'une forte assistance étrangère. Ces conditions favorables n'ont pas été suffisantes pour impulser un développement durable. A l'expérience, vingt cinq années de programme de développement agricole n'ont pas permis la réalisation des objectifs. En dépit de ses potentialités, l'agriculture a périclité dans beaucoup de domaines. Dans l'ensemble, l'évolution tendancielle de l'économie sénégalaise est marquée par un taux de progression du PIB à la fois faible et très variable. L'un des termes du consensus sur le diagnostic de la situation de l'agriculture sénégalaise du début des années 1980, était que le coût élevé des interventions de l'Etat dans ce secteur fut justement à l'origine des graves déséquilibres de l'économie dans son ensemble. Ce bilan a ainsi fait naître la conviction que l'Etat ne pouvait plus continuer à subventionner le secteur agricole. L'ampleur des déséquilibres macro-économiques précédemment mis en évidence a rendu nécessaire depuis 1980, au Sénégal, la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel sous l'égide du FMI et de la Banque Mondiale. Adoptée en 1984, la Nouvelle Politique Agricole (NPA) est le nom donné aux premières mesures d'ajustements structurels définies pour le secteur agricole au Sénégal. Si la NPA a déprimé l'offre agricole, le train de réformes amené par la dévaluation du FCFA, en particulier le PASA, semble avoir eu une incidence positive sur le comportement des

principales spéculations, à l'exception du riz qui pâtit de la mesure. Au niveau macroéconomique, on assiste à une reprise de la croissance qui apparaît moins erratique que par le passé, tandis que les indicateurs macroéconomiques indiquent une nette amélioration des finances publiques. Sur le plan du commerce extérieur, au cours des quarante dernières années, l'orientation et la structure des échanges du Sénégal ne s'est guère modifiée. L'Union européenne (UE) est le principal partenaire du Sénégal aussi bien au niveau des importations que des exportations, suivi de l'Afrique. La composition des exportations révèle une faible diversification. Les produits arachidières qui étaient la principale source de devises au cours des années 1960 et 1970, viennent en troisième position après les produits halieutiques et les produits chimiques. Quant aux importations, leur structure montre qu'elles sont dominées par les produits alimentaires.

Pour renforcer la reprise de la croissance amorcée depuis de la dévaluation, le Sénégal, d'abord en 2002, s'est engagé activement dans la mise en œuvre de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Adopté en décembre 2001, le DSRP est aujourd'hui considéré comme le cadre de référence des politiques, des stratégies et des programmes économiques visant la croissance et la lutte contre la pauvreté. En second lieu, pour atteindre les taux de croissance requis pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015 (OMD1), le Gouvernement a initié le processus d'élaboration d'une stratégie de croissance accélérée (SCA 2006-2010) pour créer les conditions de nouveaux gains de productivité afin d'atteindre un taux de croissance de 7 à 8%. Ces tendances favorables assurent-elles une croissance de l'économie générant des emplois à la mesure de la croissance démographique ? Le défi est d'autant plus grand à relever, que le profil démographique indique d'une part une urbanisation rapide de la population qui reste majoritairement agricole et que d'autre part, au cours des prochaines années, l'Etat devra faire face à des demandes de plus en plus fortes de la part des familles, en terme de scolarisation et de formation professionnelle des enfants et en terme de demandes d'emplois pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. La situation est d'autant plus critique que l'environnement de l'offre agricole est caractérisé par la dégradation continue des ressources, le manque de dynamisme de la recherche et de la vulgarisation agricole à cela s'ajoute, le fait que depuis une dizaine d'années, on constate de fait un désengagement des partenaires au développement du secteur agricole, à l'exception peut-être de la Banque mondiale.

II. La structure des marchés agricoles et agro-alimentaires et leur évolution

2.1.2.1.4. La libéralisation de la filière arachide (1979-1994)

Les processus de réforme des marchés agricoles sont liés à l'échec des politiques d'intervention. La NPA en 1984 a marqué une étape dans les réformes avec le transfert des fonctions. Dans le cas de l'arachide, la libéralisation a été marquée par la suppression de l'ONCAD en 1980.

Du point de vue de l'organisation de la filière arachide, cette première étape de libéralisation est partielle avec le retrait de l'Etat des fonctions de collecte et de commercialisation et l'implication des privés. Ces fonctions sont ainsi assurées directement par la SONACOS et sa filiale la SONAGRAINES ainsi que la NOVASEN qui s'impliquent ainsi en amont de la filière dans le processus de production par la gestion des intrants. Un prix d'achat unique de l'arachide est fixé en début de campagne en concertation avec les producteurs.

Le financement de la filière a reposé jusqu'en 2001 sur des compromis. Les arrangements mis en place à partir de 2001 ont porté sur le préfinancement de l'achat de 335 000 tonnes par la SONACOS réparti pour 70% aux OPS, 19% à l'UNCAS, 9% à la SOSEN et 2% aux divers. La privatisation partielle avec la dissolution de l'ONCAD n'a pas permis de réduire le déficit de la filière arachide qui était de 74 milliards entre 1987 et 1989 et 65 milliards en 2001.

2.1.2.1.5. La situation actuelle : l'impasse des réformes ou la fin de la filière arachide ?

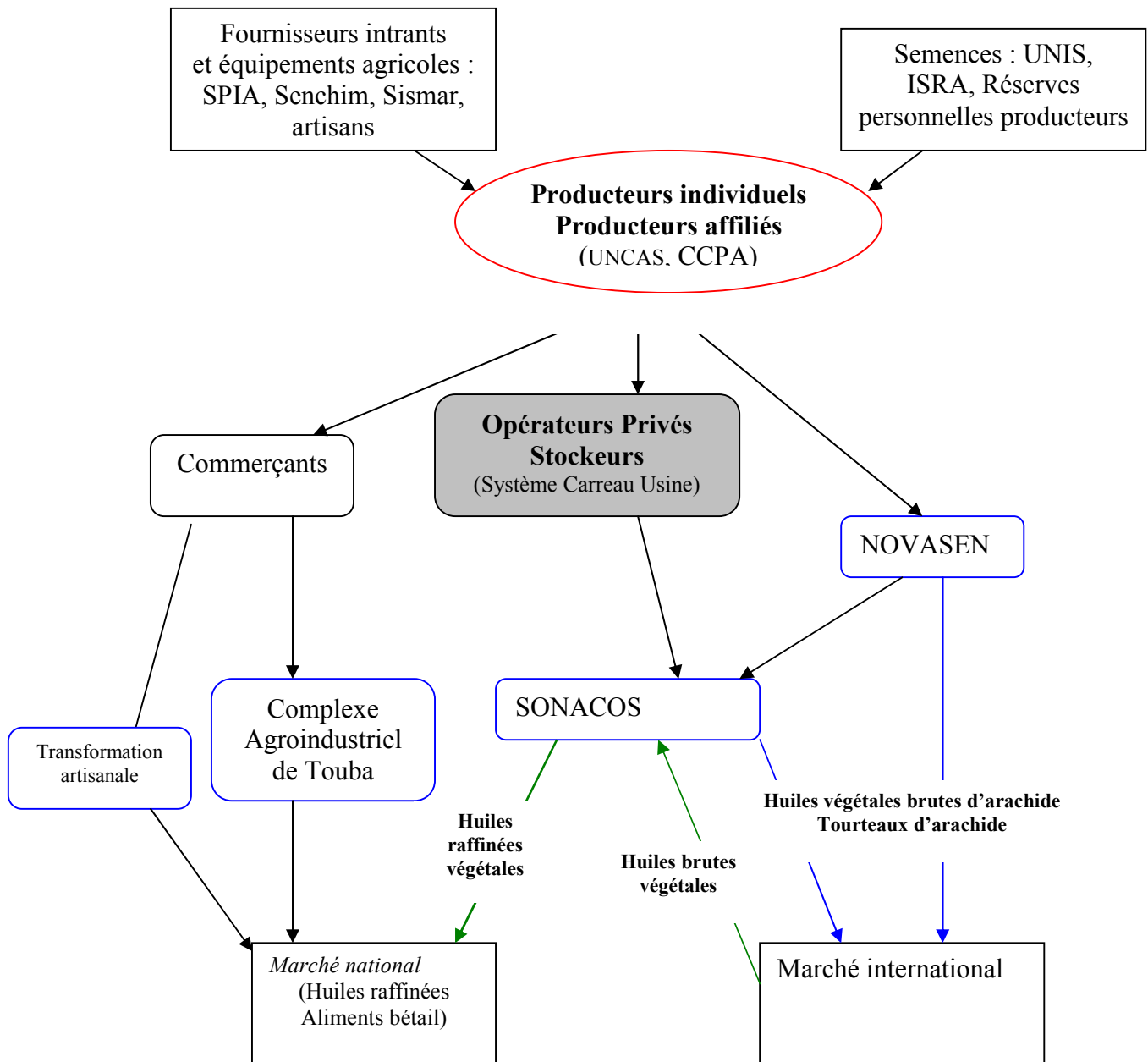
La situation actuelle de la filière arachide est marquée depuis 2003 par le processus de privatisation totale de la SONACOS qui a vu en mars 2005 son adjudication à un consortium français Advens associé à la SODEFITEX (contrôlée par DAGRIS), Desmet, KRANAPOP et SPI. Advens détient 66,9% des parts de la société, l'Etat du Sénégal 20,15% et les autres privés 12,15%. Cette privatisation doit être également complétée par la levée des protections sur les huiles végétales importées.

En effet, le processus de libéralisation de la filière arachide initié en 1995 n'a connu un début d'exécution qu'en 2001 avec la liquidation de la SONAGRAINES. La privatisation marque ainsi la fin des processus d'intégration horizontale et verticale ainsi que les systèmes de contrat de fourniture de facteurs de production et d'approvisionnement initiés lors de l'économie de traite avec les SIP et avec le monopole étatique. Ces contrats sont remplacés au niveau de la commercialisation par le système carreau-usine centré sur le fonctionnement des marchés spots. La production est assurée au niveau des exploitations agricoles familiales individuelles organisées sous forme de sections villageoises ou de GIE. Les producteurs doivent vendre leur production au niveau des points de vente fixes. Les prix de vente carreau-usine reposent en théorie sur un prix différencié en fonction des zones. Les huiliers ne s'impliquent plus en amont dans le processus de collecte de la production. L'organisation actuelle de la filière est marquée ainsi par le retour des opérateurs privés stockeurs qui assurent la collecte et la livraison aux huileries. Pour l'achat de la production, les opérateurs privés stockeurs agréés se chargent de trouver les financements auprès des banques pour assurer l'achat de la production (Figure 10). Cependant le prix fait l'objet de négociation entre les huileries et le Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA).

Le CNIA a été créé en 1992 dans le cadre de la privatisation de la filière. Il sert de dispositif mixte de coordination regroupant les différents acteurs de la production, de la transformation, de la fourniture d'intrants et de services dans le cadre d'un accord signé avec l'Etat en 1997 puis renouvelé en 2003. Par cet accord, l'Etat délègue à cette interprofession les fonctions de

gestion de la filière. Les fonctions du CNIA sont : i) le suivi, la coordination et l'animation des négociations internes à la filière ; ii) l'appui à l'émergence, la structuration ou la consolidation des différents membres de l'interprofession, des autres opérateurs qui interviennent dans la collecte et la commercialisation (ADIRA, 2004).

Figure 1 : Organisation de la filière arachide



La transformation industrielle est réalisée par la SONACOS, la NOVASEN et le Complexe agro-industriel de Touba. La SONACOS est la structure industrielle la plus importante avec une capacité annuelle de trituration de 600 000 tonnes. Il approvisionne le marché local en huile raffinée végétale (importée brute puis raffinée) et le marché extérieur essentiellement en huile brute et en tourteaux d'arachide. La NOVASEN avec une capacité de trituration de 50 000 tonnes a un statut d'entreprise franche d'exportation. Elle commercialise sa production d'huile brute et de tourteaux d'arachide à l'exportation. Le Complexe Agroindustriel de Touba a une capacité de trituration de 30.000 tonnes. Il commercialise de l'huile raffinée et des aliments de bétail sur le marché local.

La nouvelle configuration de la filière centrée sur un dispositif de développement des marchés spots avec l'implication du privé à travers les organismes privés stockeurs constitue une limite importante dans la libéralisation de la filière. Les 450 opérateurs agréés pour les 1500 points de collecte ne parviennent pas à organiser la collecte durant la campagne de commercialisation. A cela, il faut ajouter des défauts de paiement de la production. Les producteurs se retrouvent avec des bons impayés. Contrairement aux stratégies de collecte et commercialisation lors de l'économie de traite et du monopole étatique centré sur la réduction des coûts de transaction par l'intégration horizontale puis verticale, le dispositif de carreau usine et d'intermédiation avec les OPS augmente les incertitudes de l'approvisionnement pour la SONACOS. Ces incertitudes s'expliquent par la forte atomité de l'offre, l'absence de contrats et la forte concurrence des circuits alternatifs de commercialisation constitués par le commerce transfrontalier et la transformation artisanale.

La crise de la filière arachide met ainsi en exergue l'absence de maturité et le décalage entre les options politiques et les stratégies mises en place par les producteurs pour se réajuster. La filière arachide ne s'est pas préparée au nouveau contexte de marché notamment du point de vue des stratégies à long terme mises en place par la SONACOS pour se positionner sur le marché des huileries et des sous produits de l'arachide mais également par l'Etat pour palier à la crise du système minier de production d'arachide. La protection a été préjudiciable au positionnement de la SONACOS et sa compétitivité sur le marché mondial des huiles. La taxe sur les huiles végétales mise en place à l'origine pour permettre à la SONACOS de générer des ressources servant à l'appui de la filière n'a jamais été utilisée à cette fin. La subvention de la filière notamment le prix au producteur était assurée par l'état. La crise de l'arachide est certes liée à la libéralisation mais également aux problèmes structurels de la filière (Encadré).

Encadré : Extrait interview Madani Tall Directeur des opérations de la Banque mondiale au Sénégal : La taxe sur les huiles ne va pas sauver l'arachide au Sénégal » Journal Le Quotidien du 30 mars 2006. Même avec la protection à 15 ou 20%, sur trois, quatre ou cinq ans, si l'on ne met pas le doigt sur les problèmes de fonds, la filière arachide risque d'être compromise. Si l'on n'a pas abordé des problèmes de semences, les problèmes des outils agricoles, ceux du foncier ou de la fixation des prix payés au producteur, toute la protection dont pourrait bénéficier la Sonacos ne va pas régler les problèmes de l'arachide au Sénégal.

Les analyses effectuées dans la période de 1992 à 1996 montrent des pertes nettes de 3 à 136 FCFA par kg d'arachide transformée par les huileries. La dévaluation n'a eu qu'un effet de courte durée sur le secteur de la transformation (Badiane, 1997). Ces pertes sont liées aux fluctuations des cours mondiaux mais surtout aux coûts élevés de la collecte. Les résultats du CEPOD montrent que la transformation industrielle est le segment le moins rentable de la filière. Son coût en ressources domestiques qui mesure sa compétitivité est de 1.86, donc largement au-dessus de 1 c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'efficacité économique globale des facteurs domestiques utilisés (MEF/CEPOD, 2005).

Dans le contexte actuel marqué par la poursuite de la libéralisation, notre hypothèse est plutôt à un réajustement de la filière avec le développement de systèmes alternatifs de valorisation de la production et de nouveaux dispositifs de coordination pour limiter les imperfections du marché. En effet, bien qu'étant une culture industrielle et d'exportation, l'arachide n'en demeure pas moins une spéculation fortement autoconsommée. Il s'y ajoute que le niveau de collecte des graines dépend du cours mondial du prix de la production et du niveau d'importation des autres huiles végétales. Les huileries locales développent des stratégies de maîtrise du niveau de collecte en fonction de la subvention accordée par l'Etat. Elles limitent ainsi les déficits de plus en plus importants causés par la fluctuation des cours mondiaux

Le circuit informel s'est toujours maintenu avec un commerce important au niveau des marchés ruraux où sont commercialisés de l'huile et les tourteaux transformés par les exploitations. C'est le cas actuellement avec l'émergence d'un marché informel qui se substitue de plus en plus aux opérateurs agréés par l'Etat. Cette situation se traduit par le développement d'une collecte parallèle des graines sur les marchés traditionnels et collecte bord champ à des prix fluctuants, la spéculation sur les prix lors de périodes où l'offre est moins importante, la production artisanale d'huile d'arachide écoulee sur les marchés.

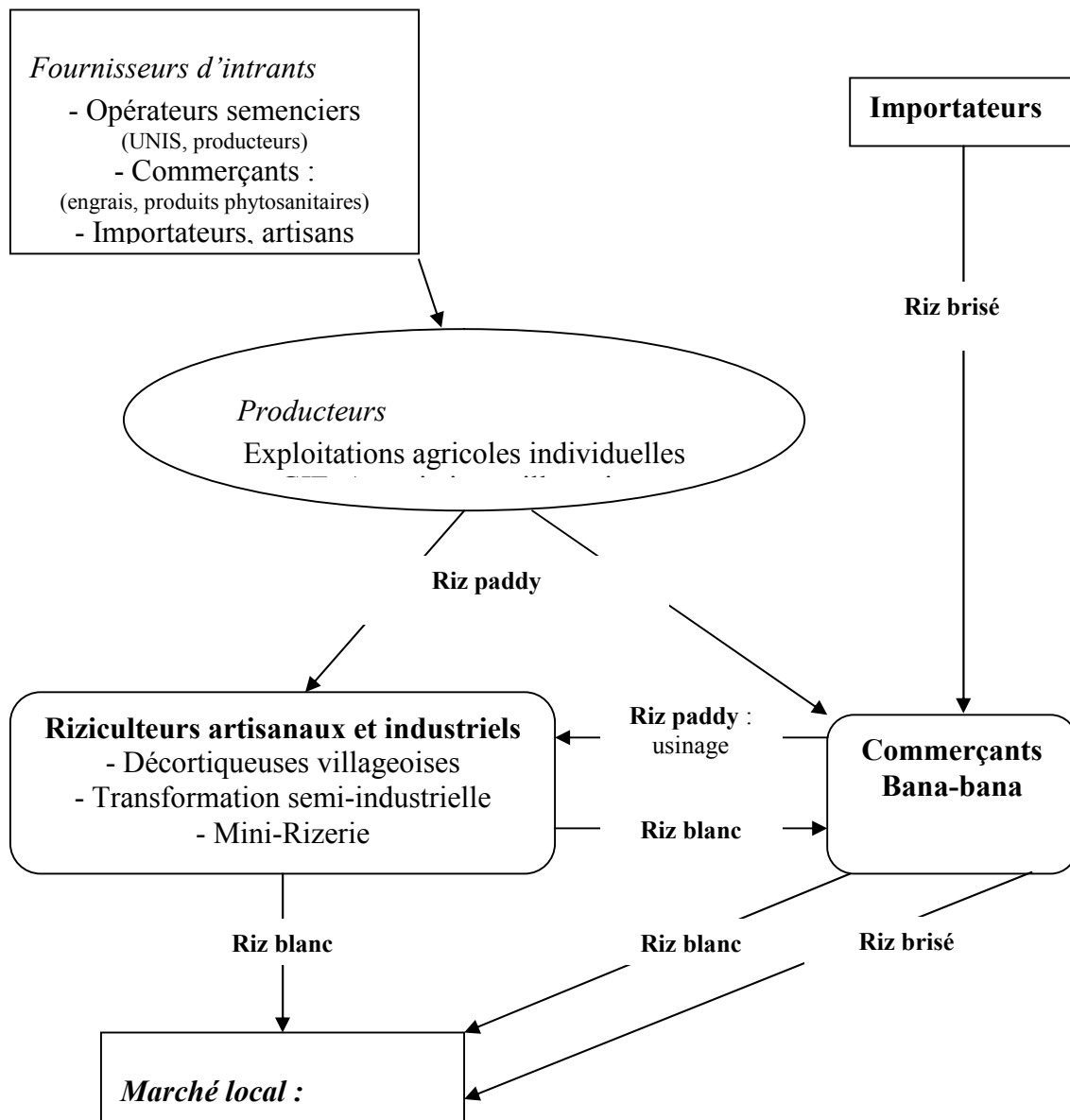
2.1.2.2. La filière riz : l'équation de la satisfaction de la demande du marché intérieur

La vallée du fleuve Sénégal et la région de la Casamance naturelle sont les principales zones de production du riz. Les autres zones de production sont les régions de Fatick, Kaolack et Tambacounda. Les rendements moyens sont de 5,5 t/ha dans les systèmes irrigués de la vallée, 1 t/ha dans les systèmes pluviaux de la Casamance. La production de la vallée provient à 71% de la zone du delta où sont localisées 62 % des terres de culture irriguée. Les revenus tirés de la riziculture représentent 89 % des revenus de l'agriculture dans la vallée. Le secteur représente plus de 400 000 personnes (ISRA, 1996). La production de riz pluvial en Casamance représente 29 % de la production nationale. La production rizicole locale est essentiellement autoconsommée dans les zones de culture pluviale tandis qu'au niveau des systèmes irrigués de la vallée et de l'Anambé la production est destinée à l'approvisionnement du marché local (DAPS, 2006).

2.1.2.2.1. L'organisation de la filière

Le développement de la filière riz a été étroitement lié à celui de la filière arachide. Dans l'économie de traite, le riz a été utilisé comme aliment stratégique dans l'introduction de la culture arachide. Parallèlement à l'exportation d'arachide, les maisons de négoce étaient également impliquées dans l'importation du riz pour le marché intérieur. Les acteurs de la filière riz sont constitués par les fournisseurs d'intrants et de services, les producteurs, les transformateurs, les commerçants, les acheteurs (Figure 11).

Figure 2 : Structuration de la filière riz



Les fournisseurs d'intrants sont constitués par les opérateurs semenciers agréés pour la plupart fédérés au sein de l'Union Interprofessionnelle des Semences (UNIS) et certains producteurs. La fourniture d'engrais et de produits phytosanitaires est assurée par les commerçants tandis que le matériel agricole est fourni par les artisans locaux ou les structures d'importation de matériel agricole à Dakar.

Les producteurs de riz sont des exploitations agricoles individuelles ou organisées en GIE ou en associations. L'action collective sous forme de GIE ou d'associations est relative à la gestion des périmètres et des crédits pour l'approvisionnement en intrants. La commercialisation du riz blanc issu de la transformation du paddy riz passe en majorité par le circuit des riziculteurs. Les riziculteurs industriels et artisanaux sont à la fois des transformateurs et des commerçants. Ils contrôlent plus de 65 % du marché du riz local. Les autres acteurs impliqués dans la commercialisation du riz sont des commerçants détaillants ou grossistes et des « baba-bana ».

La transformation est assurée par trois types d'unités. Les décortiqueuses villageoises qui sont de petites unités avec une capacité moyenne de 100 sacs par jour. Elles assurent la transformation de plus de 75 % de la production nationale de riz (SAED, 2000). Les unités de transformation semi-industrielle qui se sont développées avec la libéralisation de la filière et les mini-rizeries.

Les marchés du riz sont structurés autour de circuits de commercialisation courts. Le producteur peut s'accorder avec le transformateur sur un contrat implicite de décortilage du riz moyennant une rémunération de 7 à 10 F CFA/kg de riz usiné. Il s'agit d'une production de riz blanc, de la brisure et du son. Le producteur peut vendre également son riz paddy à des transformateurs-commerçants, des détaillants ou des « *bana-bana* ». Le producteur peut également s'appuyer sur l'intermédiation des groupements pour la transformation et la commercialisation. La production est également vendue à des acteurs institutionnels comme le Programme Alimentaire Mondial et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

2.1.2.2.2. La libéralisation et les tendances évolutives de la filière

La suppression de la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix en 1996 dans le cadre du PASR et du même coup l'importation de riz par l'intermédiaire des structures gouvernementales a marqué une étape déterminante dans l'évolution de l'environnement économique et institutionnel de la filière riz. Le CPSP s'est retirée de la vente de riz local et de l'importation au profit des importateurs privés. La levée des mécanismes de protection basée sur les prix administrés a accentué la concurrence entre le riz importé et le riz local.

2.1.2.2.3. Amélioration de compétitivité du riz local

L'analyse de la compétitivité du riz local à partir de la MAP montre que la filière locale est à la limite de la compétitivité avec une forte variation au niveau des régions de production. Le riz produit dans la vallée du fleuve Sénégal a un coût en ressources internes ou domestique (CRI) inférieur à 1 et est, par conséquent, économiquement compétitif par rapport au riz importé. Le riz produit dans le bassin de l'Anambé avec un CRI de 2,94 n'est pas compétitif. La filière du riz local reçoit dans son ensemble un transfert net de 6,772 milliards de francs CFA du reste de l'économie. Les producteurs peuvent être considérés comme gagnants. Mais l'absence de protection de la filière locale, avec un coefficient de protection nominale de 0,95, rend les producteurs perdants de la libéralisation. Dans cette situation, les petits producteurs dont le rendement est inférieur à 4 t/ha sont, avec le même prix d'achat du riz paddy généralisé, les plus lésés. Cette catégorie de petits producteurs représente près de 20-30 % de l'ensemble des producteurs et subit encore les effets de la libéralisation (ISE/PNUE, 2005).

Dans le cas de la vallée, les analyses réalisées par la SAED montrent néanmoins des impacts positifs sur les revenus des producteurs. Les revenus financiers nets par hectare ont augmenté de 54 % en valeur nominale entre 1993 et 1995, après une baisse initiale de 22 % en 1994 (SAED, 1997). Si les incitations financières à la production semblent être accrues avec la libéralisation en 1996, il n'en demeure pas moins que les prix à la production et les revenus des producteurs restent soumis aux variations des prix des intrants mais également aux risques de production en rapport avec la variabilité des rendements.

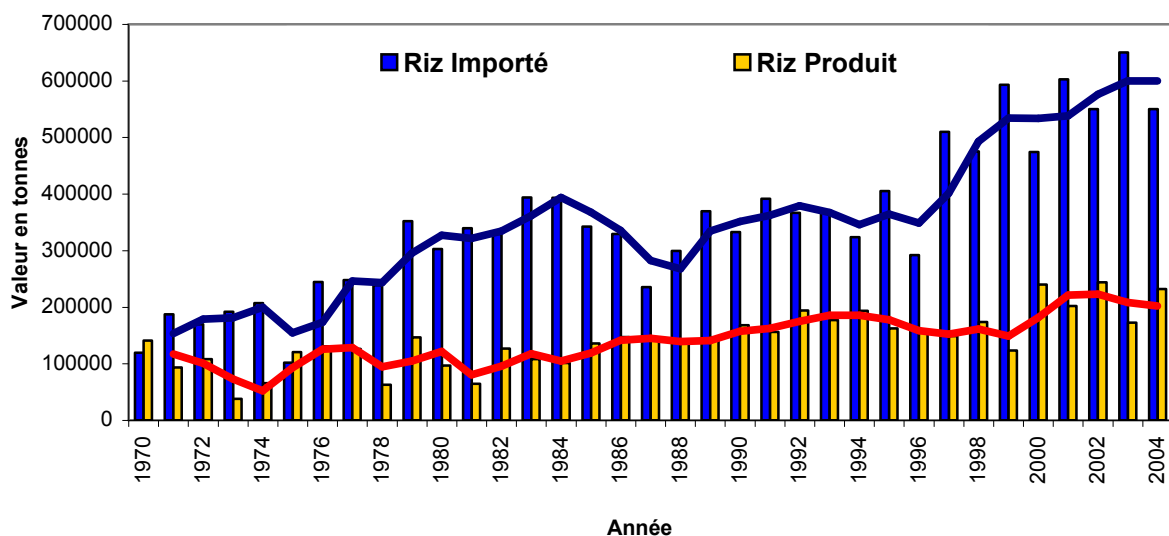
Au-delà du prix, la compétitivité entre riz local et importé repose également sur des facteurs hors prix liés à la qualité. En effet, malgré la hausse des prix à l'importation de 29 à 40% et de 13 à 14% au niveau de la vente au détail. Les enquêtes de consommation de l'observatoire

national du riz montrent par exemple qu'à Dakar une pénétration du marché du riz brisé 100% parfumé à 43% et 32% pour le non parfumé (MAE/DAPS/ONRS, 2001). L'inefficacité de la commercialisation est liée également à la segmentation partielle de l'offre. Malgré l'augmentation des rendements à la production qui sont passés de 4,1 tonnes par ha en 1996-1997 à 5,6 tonnes par hectare en 2003-2004, l'offre locale est irrégulière et constituait en moyenne 26% de l'offre totale entre 1997 et 2005.

2.1.2.2.4. Ouverture croissante des marchés

La libéralisation a été ainsi marquée par une très faible hausse de la production locale et une ouverture croissante du marché sur les importations de riz. Cette tendance n'a pas été freinée par la dévaluation du F CFA intervenue en 1994, même s'il y a eu une très forte concentration du secteur des importations par la suite. Les importateurs de riz étaient au nombre de 43 en 1996. Ce nombre s'est progressivement réduit passant de 33 en 1997, 25 en 1998 et 7 en 2000 dont 4 contrôlant 63 % du volume total de riz importé. De 1995 à 2002, les importations de riz ont augmenté de près de 63 % passant de 435 500 à 709 575 tonnes soit, en valeur monétaire, de 59 à 110 milliards de francs CFA. Les parts du marché se situent entre 7 et 13 % pour le riz domestique et 87 et 93 % pour le riz importé. Après la faible baisse intervenue en 1996 de 400 000 à 300 000 Tonnes, les importations ont ainsi repris leur tendance à la hausse (Figure 12).

Figure 3 : Evolution de la production et des importations de Riz de 1970 à 2004



Source : Statistiques de la DPS, 2006

Les importations de riz ont ainsi atteint la valeur de 110 milliards de francs CFA en 2002. Ces importations sont constituées à 95 % de riz brisé et proviennent pour 92 % d'Asie et 8 % d'Amérique du Sud (ISE/PNUE, 2005).

2.1.2.2.5. Changements institutionnels

La libéralisation a cependant induit des changements importants dans le dispositif organisationnel et institutionnel de la filière riz local. La SAED, créée en 1965, était chargée

d'assurer toutes les fonctions de développement de la vallée. Les activités de services et de conseil agricole sont assurées par la SAED dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements hydroagricoles. Elle a entamé son désengagement des fonctions productives en 1987 et le transfert des différentes fonctions à d'autres acteurs. Avec ce processus de désengagement, les superficies aménagées et cultivées par les privés sont passées de 4 000 en 1993 à plus de 27 000 en 1999.

La filière rizicole a connu ainsi une autre configuration avec l'intervention de différents acteurs, l'émergence de prestataires de services privés ainsi que différents dispositifs collectifs privés de coordination. Ces dispositifs concernent directement la production comme l'union nationale interprofessionnelle du riz (UNIRIZ), le Comité interprofessionnel du riz et la fédération des producteurs autogérés (**Encadré**).

Encadré : De nouveaux dispositifs de coordination de la filière riz avec la libéralisation

La Fédération des périmètres autogérés mise en place en 1993 regroupe ainsi 9 unions de GIE de Dagana : Pont Gendarme, Thilène, Débi Tiguèt, Kassack Nord, Kassack Sud, Boundoum, Dagana, Thiagar, Thiago-Guiers. Elles sont composées de 9850 membres et environ 120 000 personnes regroupées au niveau des exploitations familiales et gèrent 9000 ha de périmètres irrigués. La FPA intervient dans la négociation pour l'acquisition de crédit intrants, la production de semences, la commercialisation du riz blanc. L'intervention dans la commercialisation concerne la négociation et la recherche de prix concurrentiels, les arbitrages entre remboursement du crédit, la satisfaction des besoins familiaux et l'autoconsommation.

Les dispositifs de coordination sont également mixtes et orientés sur les questions de régulation des marchés et de la filière. C'est le cas de l'observatoire national du riz (ONIRIZ), l'Observatoire national du riz au Sénégal, le Comité National de concertation sur la filière rizicole.

Les prestataires de services agricoles sont des organisations de producteurs ou des structures privées. Ces organisations de producteurs sont des GIE ou des sections villageoises impliquées dans la gestion des infrastructures à travers la fourniture de l'eau d'irrigation. C'est le cas des unions hydrauliques qui s'occupent de l'autogestion des aménagements hydro agricoles publics. Ces organisations de producteurs qui ont également pris la forme de structures de coordination horizontale interviennent également directement dans la production et la commercialisation. Ce dispositif de coordination fonctionne à partir de systèmes de rémunération sur la vente des intrants par le prélèvement de 2 F CFA/kg sur l'engrais, 10 F CFA/Kg sur l'herbicide, 10 F CFA/Kg sur le Furadan et 10 F CFA/sac. Ces structures jouent également un rôle important dans les négociations portant sur la régulation de la filière, l'intermédiation avec les structures privées offrant des services notamment la CNCAS pour l'octroi des crédits, la SENCHIM et la SPIA pour la distribution des produits phytosanitaires, la DISEM et l'UNIS pour la multiplication et la production de semences.

Ces évolutions notées au niveau de la filière riz ne sont pas perceptibles sur les autres filières céréalières. Les politiques de promotion entreprises (**Encadré**) avec les filières mil, sorgho, maïs ont donné des résultats intéressants avec le dynamisme du secteur aval du fait de l'émergence de nombreuses petites et moyennes entreprises. Cependant, ces efforts n'ont pas permis de régler les problèmes d'approvisionnement des marchés. Les essais de contractualisation n'ont pas permis de mobiliser l'offre dont une partie importante est autoconsommée.

Encadré : Des politiques de promotion des céréales avec des résultats mitigés : le cas du maïs

Le maïs est la troisième spéculation céréalière après le mil et le sorgho (5,5%) en terme de production. La production a connu une augmentation régulière passant de 27 000 tonnes en 1960 à 98 520 tonnes en 1984 et 420 028 tonnes en 2004². L'offre de maïs est très atomistique. Elle provient des exploitations agricoles familiales (petits producteurs). Il existe également des stratégies de promotion de modèles intensifs (notamment à Keur Samba Gueye et dans la Vallée du Sénégal). Les coûts de production suivant les zones varient de 56 F CFA à 84 F CFA/kg avec un coût moyen de 73 F CFA/kg (ARM, 2006). Les objectifs de développement de la filière à travers le Programme spécial Maïs en 2004 n'ont pas permis d'impulser la filière en dépit d'une production de 420 028 tonnes sur les 1 000 000 de tonnes attendues. Les stratégies uniquement centrées sur l'amélioration de la productivité témoignent de l'inadaptation des politiques ne tenant pas compte de la demande et du fonctionnement des marchés. La production locale ne permet pas de couvrir toute la demande notamment pour l'industrie d'aliment de bétail ou humaine. La demande est ainsi couverte en partie par les importations en provenance des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Argentine, de l'Afrique du Sud et du Mali. Les importateurs sont les industriels ou les commerçants grossistes. Les prix à l'importation sont très variables. De 47 F CFA le kg en 1984, il est passé à 159 F CFA le kg en 2004. Les circuits de commercialisation du maïs sont courts avec un circuit traditionnel de vente directe au niveau des marchés des zones de production qui concerne surtout le maïs en vert. Il existe également un circuit de vente à sec portant sur 90% de la production. Ce circuit implique des producteurs, des collecteurs et des transformateurs. Les prix de vente varient de 75 à 150 F CFA le kg pouvant représenter 1,5 à 2 fois le prix du mil ou du sorgho. La transformation est soit domestique avec le décorticage des moutures au pilon, artisanale avec les minoteries, semi-industrielle et industrielle avec les PMI, grandes entreprises comme les Moulins Sentenac, les Grands Moulins de Dakar. Les stratégies d'approvisionnement au niveau des marchés ont porté également sur la contractualisation entre producteurs et transformateurs. Ces contrats d'approvisionnement entre providiers et agriculteurs reposent sur l'octroi des facteurs de production notamment l'engrais, les semences, en échange d'une garantie de vente de la production.

La libéralisation de la filière riz a été marquée par les difficultés structurelles liées à la commercialisation du riz local depuis le désengagement de la SAED et la disparition de la CPSP. La commercialisation du riz paddy destiné au paiement des crédits de campagne et du riz usiné reste un défi important pour les organisations des producteurs de la filière. La libéralisation a accentué la concurrence avec le riz importé. Le positionnement et les avantages concurrentiels de la filière riz local reposent certes sur une maîtrise des coûts de production mais également sur la mise en place de stratégies d'amélioration de la qualité et de promotion de la consommation.

2.1.2.3. Les filières horticoles : la réponse à la demande des marchés d'exportation

2.1.2.3.1. L'organisation de la filière

L'offre de produits horticoles est commercialisée à travers deux circuits (Figure 13) :

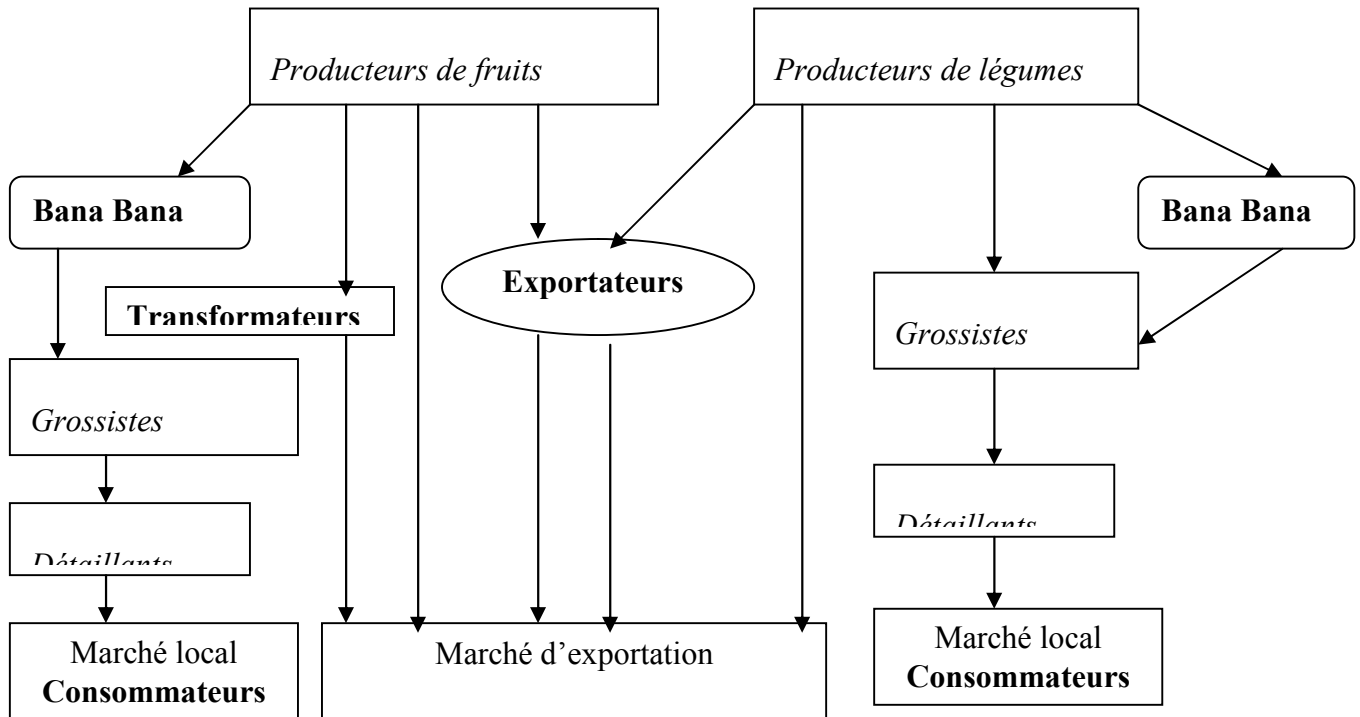
- un circuit long d'approvisionnement au marché domestique avec la présence des intermédiaires représentant plus de 96% des flux ;
- un circuit court d'approvisionnement du marché d'export avec des entreprises exportatrices qui s'approvisionnent auprès des petits producteurs, représentant 4% des flux et qui vendent leurs produits à des importateurs européens.

Ce second circuit repose sur la mise en place de contrats d'approvisionnement avec l'amont de la production grâce au préfinancement des besoins de la campagne. La mise en place de contrats de livraison permet la vente des produits au niveau des marchés d'export. Ces

² Les chiffres de production du maïs pour les années 2004, 2005 et 2006 semblent douteux et ont été mis en cause par les organisations paysannes et certains spécialistes. En effet, selon les chiffres de la DPS (2006), la production passe de 80 372 tonnes en 2003 à 400 909 en 2004 et de 421 419 et 412 756 tonnes les deux années suivantes. Par contre les superficies seraient passées respectivement de 108 114 ha à 175 575 ha, puis auraient chuté à 147 298 ha, puis 141 112 ha. Les rendements seraient donc passés de 743 kg/ha à 2283 puis 2861 et 2925. Le programme spécial mis en place en 2004 ne peut expliquer ce bond dans les rendements malgré les efforts faits dans la distribution spéciale d'intrants à crédit (semences, engrais et urée) avec parfois beaucoup de retard.

contrats concernent les conditions de vente, mais également la qualité des produits, notamment le respect des normes, le niveau des résidus de pesticides (limites maximales des résidus), l'emballage. La vente se fait également par consignation classique, mais également par appropriation de la fonction commerciale. Le marché européen est la principale destination des produits horticoles exportés.

Figure 4 : Structuration de la filière horticole



2.1.2.3.2. Evolution de la filière

Le secteur horticole est très dynamique avec une croissance annuelle de 4% par an entre 1992 et 2003. Les productions horticoles sont passées de 255 000 tonnes en 1991 à 602 447 tonnes en 2003 (Ministère agriculture, 1994 ; SCAC, 2006). Les cultures maraîchères occupent une place très importante avec une production qui est passée de 149 738 tonnes en 1992 à 256 531 tonnes en 2001 (Wade, 2003).

La filière horticole est celle où sont observés les progrès techniques les plus importants. Dans le cas de la tomate industrielle par exemple (Figure 14), les rendements ont varié de 5 tonnes à l'hectare à 63 tonnes à l'hectare avec une moyenne de 24.3 t/ha en 1999, 36.9 t/ha en 2000 et 46 t/ha en 2001 (Huat, 2006) avec un rôle déterminant du facteur travail tant du point de vue de la qualité que de la quantité.

2.1.2.4. La filière lait : le déséquilibre structurel et le dynamisme des bassins locaux

2.1.2.4.1. L'organisation de la filière

La production laitière locale est estimée à 118 000 tonnes métriques en 2002 et elle repose en majorité sur l'élevage de races locales bovines représentant un cheptel de 3 millions de têtes (MEL/DIREL, 2004 ; FAO, 2005). La part du cheptel bovin traite au Sénégal est de 10%, avec un rendement laitier moyen de 287 kg par an (FAO, 2005). La production laitière des petits ruminants fait l'objet d'une faible exploitation commerciale. Les expériences de promotion de la production laitière caprine destinée à la fabrication de fromages ne

concernent pas de grandes quantités et sont très limitées du point de vue des marchés ciblés. La production est très variable selon les systèmes de production et les quantités varient de 1 à 4 litres en moyenne par vache selon les types génétiques et les saisons. La production laitière dépend de la disponibilité et de l'accès à des pâturages. Les systèmes locaux de production laitière sont certes caractérisés par la faible productivité mais également par l'inexploitation des potentialités existantes. En effet, la partie occidentale du pays constitue le grand pôle urbain de consommation et un marché potentiel important pour les producteurs laitiers des régions du nord et du sud du Sénégal. Or, les régions Ouest n'abritent que 19.9% des effectifs de bovins contre 63.5% du cheptel bovin localisé dans les régions de Saint Louis, Louga au Nord, Tambacounda et Kolda au Sud où se développent des systèmes de collecte et transformation du lait local.

2.1.2.4.2. L'évolution de la filière

Les marchés laitiers locaux au Sénégal sont structurés autour des pôles urbains et ruraux approvisionnés pour une grande partie par les systèmes pastoraux et agropastoraux selon trois circuits : un circuit court de vente directe avec les femmes, un circuit long avec des colporteurs-collecteurs, un circuit court avec l'implication de laiteries. L'absence d'intégration du secteur de la transformation à la production est cependant la grande faiblesse de la filière laitière locale. L'industrie laitière utilise essentiellement la poudre de lait importée. Les tentatives de Nestlé Sénégal dans la zone de Dahra et Linguère ont été conduites de 1991 à 2003 avec une très forte variabilité annuelle et interannuelle de la collecte. Le secteur de la transformation artisanale a joué un rôle moteur dans le développement de la filière lait importé notamment en utilisant la poudre de lait comme matière première. L'implication des nationaux dans le secteur de la transformation date de la fin des années 1950 avec la production du lait caillé à partir de la poudre de lait. Le développement du secteur de la transformation durant la période coloniale était contrôlé uniquement par des entreprises privées : la laiterie Bareil depuis 1938 devenue Saprolait par sa fusion avec une filiale du groupe Gervais et la laiterie Sarikoff en 1952. Il s'agissait essentiellement d'occuper des marchés de niches par la fourniture de produits laitiers de type européen aux expatriés.

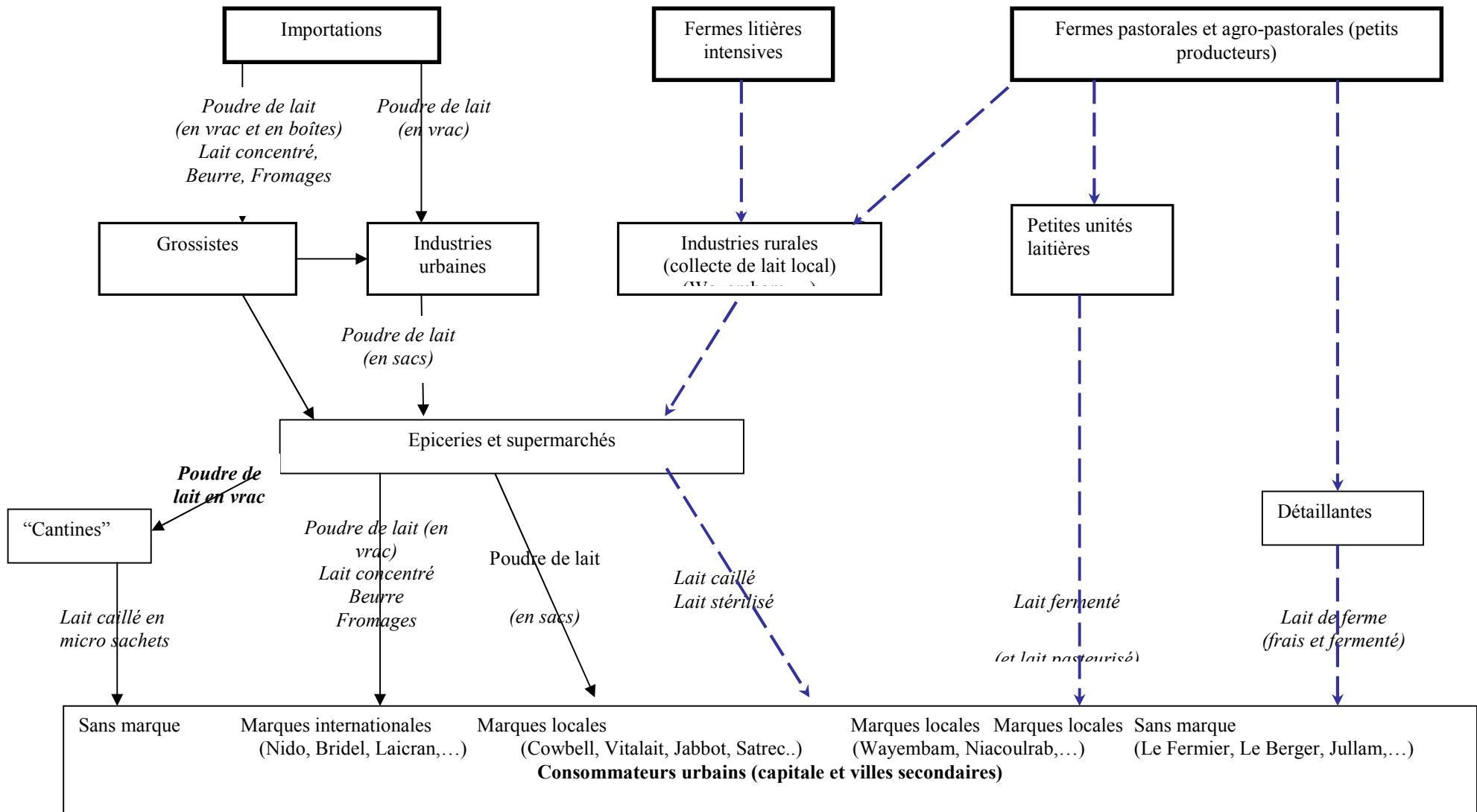
Avant les années 70, l'approvisionnement se faisait essentiellement au niveau des marchés domestiques. Les importations ont connu une hausse continue durant les années 80 pour atteindre un pic de 226 739 tonnes en 1993 suivi d'une chute de moitié après la dévaluation du F CFA en 1995 après la dévaluation. Dans le cas du Sénégal, les marchés extérieurs participent à près de 55 % à l'approvisionnement en lait et produits laitiers. L'approvisionnement des consommateurs urbains se fait en majorité par du lait en poudre importé. En 1993, 40 % des importations de lait en poudre étaient vendus à Dakar aux transformateurs et au détail dans les boutiques (Broutin et Diokhané, 2000) alors qu'à Saint Louis, le lait en poudre constituait 50 % du marché en 2002 (Corniaux, 2003). Les autres produits laitiers les plus consommés sont les fromages, les laits liquides (UHT, pasteurisés et crème) et les beurres.

L'émergence d'initiatives privées de développement d'une production locale date de la fin des années 80 avec l'installation de fermes laitières intensives dans la zone périurbaine de Dakar : Société Alimentaire (SOCA) en 1988, ferme de Niacoulrab en 1990 et autres producteurs individuels. Cependant, la libéralisation n'eut pas les effets escomptés sur le développement des filières d'élevage, notamment sur les filières laitières locales. Les investissements centrés essentiellement sur les élevages intensifs restèrent précaires et très faibles. En effet, au niveau du secteur laitier, la libéralisation des prix et du marché en 1986 fut surtout bénéfique au secteur informel de la transformation. La filière artisanale de reconstitution du lait en poudre

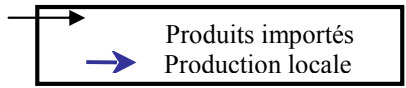
connut une forte expansion avec la mise en place de GIE et coopératives d'importations de lait. Le contexte actuel est marqué par une présence timide des entreprises privées dans la filière. Les intentions d'investissement de 8 milliards de F CFA de la compagnie ouest-africaine de valorisation des produits d'élevage (COVAPE), destinés à mettre sur pied une laiterie pouvant collecter 200 000 l de lait / jour en hivernage dans la vallée du fleuve Sénégal, n'ont pas été concrétisées. Cependant, on observe un certain nombre de mutations dans les dispositifs de production et de commercialisation du lait au Sénégal. La firme Nestlé s'est retirée de la production industrielle de lait condensé en délocalisant ses activités sur le Ghana et en rétrocédant les infrastructures du bassin de collecte de Dahra à l'union des producteurs et préposés du rayon laitier (UPPRAL). Les stratégies d'intégration verticale sont développées par des fermes comme « *Wayembam* » qui a mis en place une unité de transformation de 14 000 l/j. Des avancées concernent aussi l'émergence de nouveaux contrats d'approvisionnement. La ferme « *Wayembam* » a par exemple recours à une contractualisation avec les producteurs de l'UPPRAL. A côté de ces structures industrielles, des petites unités de collecte du lait et de production de fromages de chèvre sont mises sur place (Figure 17). Ces structures ciblent surtout des marchés de niches mais ne sont pas présentes sur les marchés de grande consommation essentiellement dominés par les laits fermentés (Dieye *et al.*, 2003 ; Bâ Diao *et al.*, 2004).

L'approvisionnement des marchés urbains constitue un défi important pour les filières laitières locales au Sénégal. La demande en produits laitiers est de plus en plus importante avec la croissance démographique et l'urbanisation. Le lait et les produits laitiers, en dehors du petit déjeuner, occupent une place prépondérante dans les évolutions des comportements alimentaires. Ils entrent ainsi de plus en plus dans les principaux repas, notamment le dîner avec la consommation des bouillies à base de céréales et de lait caillé ou en poudre (*laax, fondé, thiacy*). Les stratégies mises en place par le secteur de la transformation laitière pour faire face à ces changements de la consommation portent sur une segmentation des produits de plus en plus importante avec la mise sur le marché de produits laitiers enrichis avec du café et différents arômes (fraise, banane, coco, menthe), de différentes gammes de produits céréaliers avec du lait et prêts à l'emploi.

Figure 5 : Structuration de la filière lait (Source : Duteurtre et al., 2005)



Sacs : de 50 g à 1 kg
 Micro sachets = autour de 150 g
 Petits sachets = entre 250 ml et 1000 ml



2.2. Le marché des facteurs

L'évolution des marchés des intrants et du crédit est étroitement liée à celle des différentes politiques agricoles mises en place durant la période coloniale et après les indépendances. L'offre d'intrants et de crédit durant l'économie de traite était centrée sur un mécanisme mixte. L'état avait en charge la gestion des intrants. Les sociétés indigènes de prévoyance étaient fortement impliquées dans la collecte et la distribution des semences. Les crédits pour l'acquisition des intrants étaient contrôlés par les organismes privés stockeurs. Le marché du crédit s'appuyait ainsi sur des contrats liés entre les OPS et les producteurs afin de minimiser les risques de non-recouvrement.

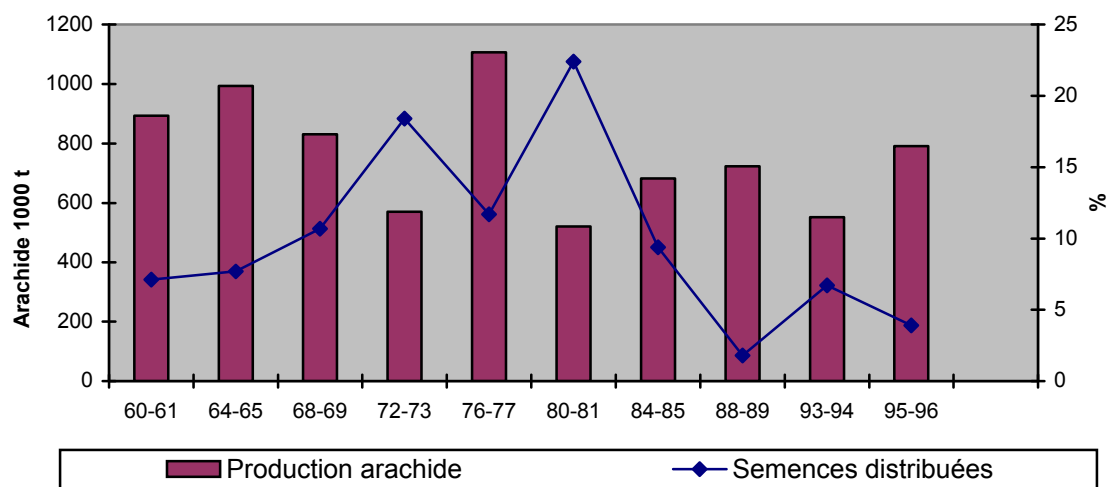
Durant les indépendances, de 1960 jusqu'à la mise en place de la NPA en 1984, les marchés des intrants et du crédit étaient sous le monopole de l'Etat à travers la mise en œuvre du programme agricole. L'exécution du programme agricole était déléguée à différentes sociétés de développement rural chargées des filières : ONCAD puis SONACOS sur l'arachide, SAED pour le riz, SODEFITEX pour le coton. Le programme agricole était financé par le budget de l'Etat à travers des fonds versés dans les banques nationales notamment la Banque Nationale de Développement du Sénégal (BNDS).

2.2.1. Les marchés des intrants

2.2.1.1. Les semences

Le marché des semences concerne deux périodes. La première est relative à la gestion des semences par les structures étatiques d'encadrement du monde rural dans le cadre du programme agricole. Le monopole concernait particulièrement les spéculations de rente comme l'arachide. Le marché semencier s'intégrait dans le cadre global de la politique de soutien à la culture de l'arachide. Les besoins étaient ainsi couverts à 70-80%. Il s'y ajoute que la conservation personnelle était limitée du fait des fortes variations liées aux quantités ainsi que la qualité des graines. Cependant, l'existence d'un monopole du marché n'a pas empêché le développement des circuits informels de semences locales. Les semences distribuées en ce qui concerne l'arachide variaient entre 7 à 22% de la production avant la libéralisation en 1984 (Figure 18).

Figure 6 : Evolution de la production d'arachide et de la part de semences distribuées



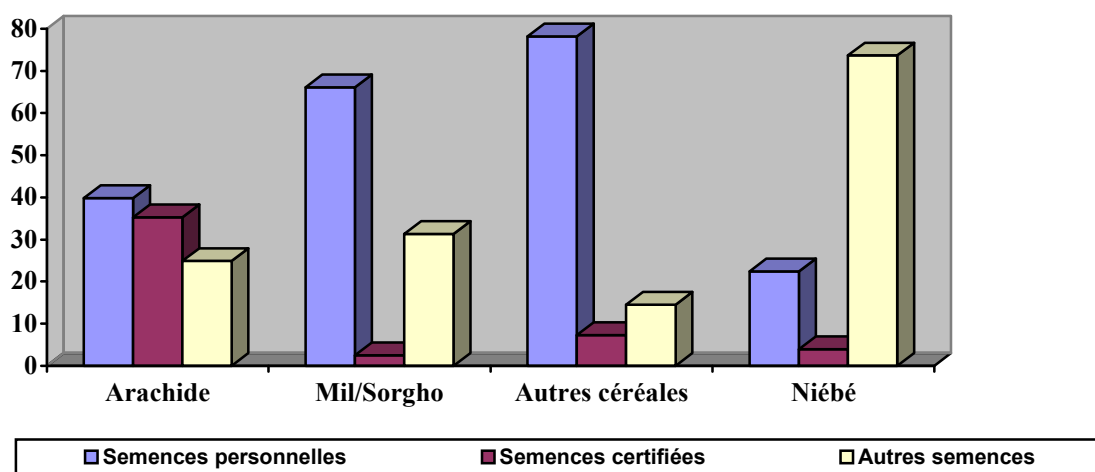
La seconde période est relative à l'arrêt du programme agricole et la libéralisation des marchés semenciers. Le marché des semences est marqué par l'implication d'opérateurs privés mais également une forte utilisation des semences personnelles.

Pour les filières riz et arachide, des stratégies mixtes mises en place concernent la gestion par l'Etat de la production de semences de base à travers la recherche (ISRA), le contrôle des normes qualitatives par la DISEM et la contractualisation avec les interprofessions (CNIA pour l'arachide) et les organisations de producteurs qui sont des opérateurs semenciers. Les opérateurs semenciers agréés interviennent au niveau de la multiplication, du conditionnement et de la distribution des semences de niveau base, R1 et R2. Dans le cas du riz, les opérateurs semenciers membres en majorité de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Semences (UNIS) ont augmenté de 22 à plus de 30 de 1995 à nos jours. Ils ont 67 % des parts de marché des semences (Fall, 2002).

En ce qui concerne le riz, depuis la libéralisation, les agriculteurs avaient recours à des réserves personnelles de semences constituées à partir de leur production. La rétrocession de cette activité à l'UNIS a cependant contribué à la diminution du recours des agriculteurs à leurs propres semences de 48 % en 1993 à 21 % en 1996. Après avoir atteint 54 % de superficies emblavées avec des semences certifiées en 1998/99, la situation est retombée à 35 % en 1999/2000, en raison des exportations de semences vers la Mauritanie et la Guinée-Bissau où le marché offre des prix plus intéressants (plus de 225 francs CFA/kg). L'utilisation de variétés améliorées a augmenté de plus de 25 % entre 1996 et 2000 (ISRA, 2001).

Les résultats du recensement national agricole en 1998 montrent un recours important des producteurs aux réserves personnelles dans 39 % dans le cas de l'arachide, 66 % pour le mil/sorgho et 78 % pour les autres céréales (Figure 19).

Figure 7 : Catégories de semences utilisées selon les types de culture (Source : RNA, 1998)



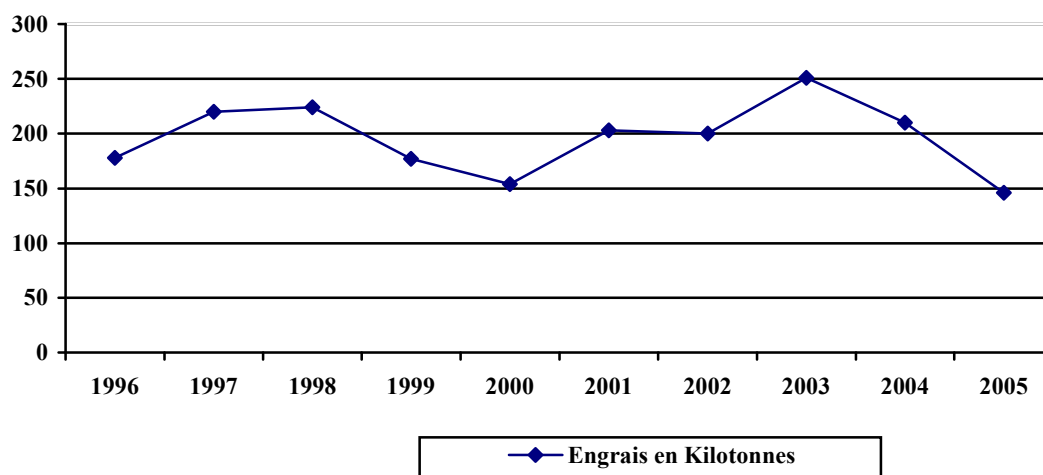
Pour l'arachide, l'érosion du capital semencier a été déterminante dans les performances de production de la filière. Les quantités de semences d'arachide ont régulièrement chuté avec la NPA pour atteindre moins de 2% en 1988-1989. Cette érosion du capital semencier témoigne des limites de la conservation semencière par les paysans d'autant plus qu'ils n'avaient pas en charge la responsabilité de la gestion des semences. La part des semences sélectionnées dans les quantités distribuées par la Sonagraines est passée de 100% en 1989-90 à 15.47% en 1996-97 (Gaye, 2000).

Pour les filières horticoles, à part les semences des variétés locales, le leader du marché des variétés améliorées, est la firme Tropicasem. A part le Sénégal, cette firme approvisionne d'autres pays africains. Tropicasem dispose de ses propres terrains de production de semences et de sa cellule de recherche développement pour la création et l'évaluation des variétés. La SPIA dans le cadre de sa stratégie de diversification s'est lancée également dans la production de semences maraîchères.

2.2.1.2. Les engrais et les produits phytosanitaires

Le marché de l'engrais est contrôlé par le secteur privé particulièrement la SENCHIM qui est également présente au niveau des produits phytosanitaires avec la SPIA. Ces entreprises s'appuient sur leur propre réseau de distribution mais également sur des opérateurs privés. Ces entreprises sont également présentes au niveau des pays de la sous région. La SENCHIM est une société privée qui fait partie du groupe des industries chimiques du Sénégal (ICS). Le capital des ICS est détenu à 46.38% par l'Etat du Sénégal avec la participation de différents pays de la sous région, l'Inde, les banques. La SENCHIM qui est la filiale produisant les engrais a depuis 1996 une production d'engrais qui varie entre 150 000 et 250 000 tonnes par an (Figure 20) . A part le marché national, SENCHIM exporte plus de 60% de sa production vers les pays de la sous région et l'Inde. Cependant, les ICS sont confrontées à une forte crise financière depuis 2002. Les négociations en cours concernant la recapitalisation de l'entreprise avec une majorité d'actionnaires privés seront déterminantes dans la configuration future du marché de l'engrais.

Figure 8 : Evolution de la production d'engrais de 1996 à 2005 (Source : www.ics.sn)



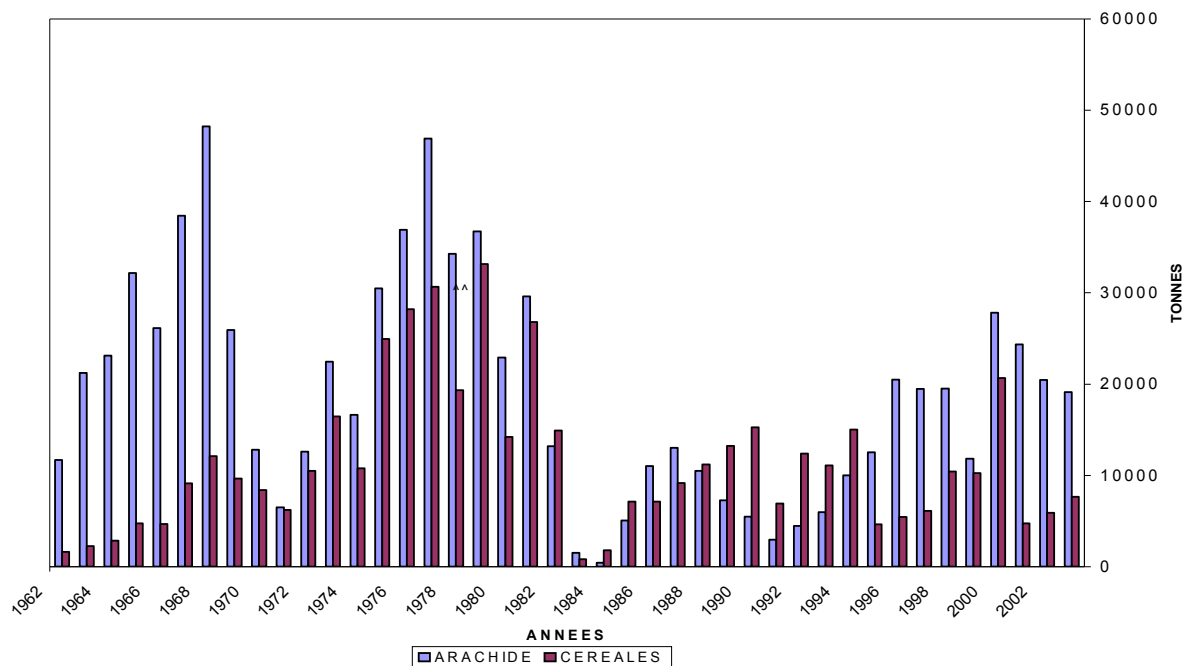
Dans le cadre du programme agricole, le marché de l'engrais était subventionné de 9 à 77% en fonction des années avec des quantités variant jusqu'à 77 000 tonnes. L'engrais était distribué aux producteurs par l'intermédiaire des sociétés d'encadrement. La consommation d'engrais a ainsi connu des augmentations importantes au cours de la période 1964-1969 atteignant 77400 tonnes en moyenne par an, soit un taux de croissance de 132 %. Durant la période 1969-1980, la consommation d'engrais a baissé en valeur absolue par rapport à la période précédente pour se situer à 70200 tonnes en moyenne par an. Au début des années 80, en dépit des politiques visant à encourager l'utilisation d'engrais, la consommation a baissé pour se situer à 53400 tonnes par an.

Durant la période 1984-1993, la mise en place des programmes d'ajustement sectoriel, qui avaient pour objectif de réduire l'intervention de l'Etat et d'augmenter l'investissement du secteur privé a laissé un vide sur le marché de l'engrais (Diagne et al., 2006). La libéralisation s'est traduite ainsi par l'arrêt des subventions sur l'engrais en 1989 et la forte implication des entreprises privées. La conséquence a été une baisse des quantités d'engrais utilisées aussi bien au niveau des cultures de rente comme l'arachide qu'au niveau des céréales. Néanmoins, la consommation d'engrais enregistre une légère amélioration par rapport à la période précédente avec une moyenne de 57330 tonnes par an. La dévaluation du franc CFA de 1994 a fortement déprimé la consommation d'engrais qui atteint 36 000 tonnes en moyenne par an.

Cependant la réduction de l'utilisation d'engrais a été plus drastique pour des spéculations comme les céréales. Les quantités sont en deçà de celles d'avant libéralisation.

Les programmes de réformes agricoles sur la période 1996-2000 n'ont pas pu stimuler pour autant le marché de l'engrais. La consommation d'engrais n'a pu dépasser 26 000 tonnes depuis 1999, soit une moyenne de 25000 tonnes par an sur cette période (Figure 21).

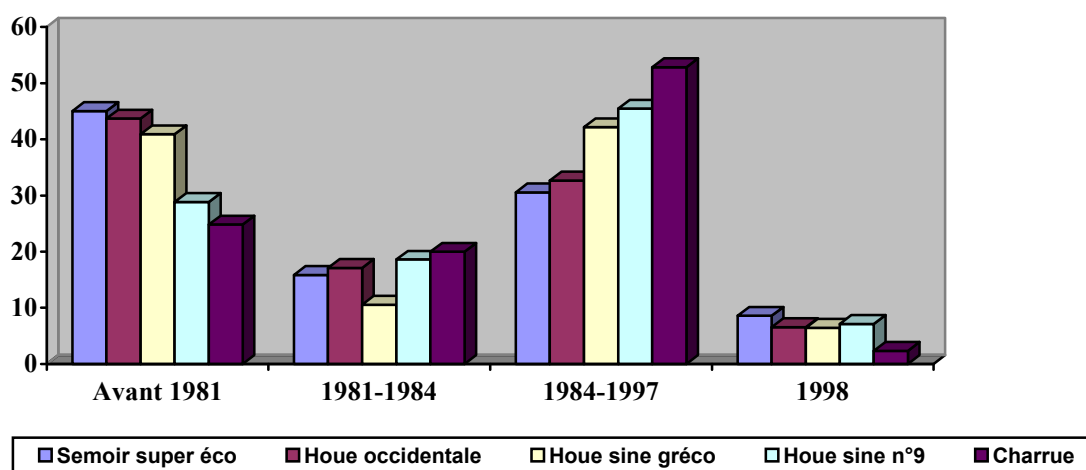
Figure 9 : Evolution de la consommation d'engrais pour la culture de l'arachide et des céréales (Source : Dieng, 2006)



2.2.2. Le matériel agricole

L'offre de matériel agricole provient de la SISMAR mais de plus en plus des artisans locaux. L'arrêt du programme agricole s'est traduit pendant longtemps par le non-renouvellement du matériel agricole. Plus de 40 % du matériel de préparation et d'entretien des cultures comme les houes sine ainsi que les semoirs a été acquis par les exploitations avant 1981 (Figure 22).

Figure 10 : Répartition du matériel agricole par type selon la période d'acquisition (Source : RNA, 1998)



Cependant, il existe des variations en fonction des zones agro-écologiques. Dans le bassin arachidier, les études montrent ainsi que le parc de matériel a ainsi diminué de près de 10% pour les semoirs, 11% pour les houes et 40 % pour les araras entre 1985 et 1992 (Gaye, 1992). En dehors de la zone cotonnière où le renouvellement du matériel agricole a été effectué, on note un sous équipement dans le monde paysan. Cette situation est davantage accentuée dans les zones méridionales où se déplace le bassin arachidier. L'évaluation du renouvellement du matériel agricole entrepris en 2004 est très prématurée.

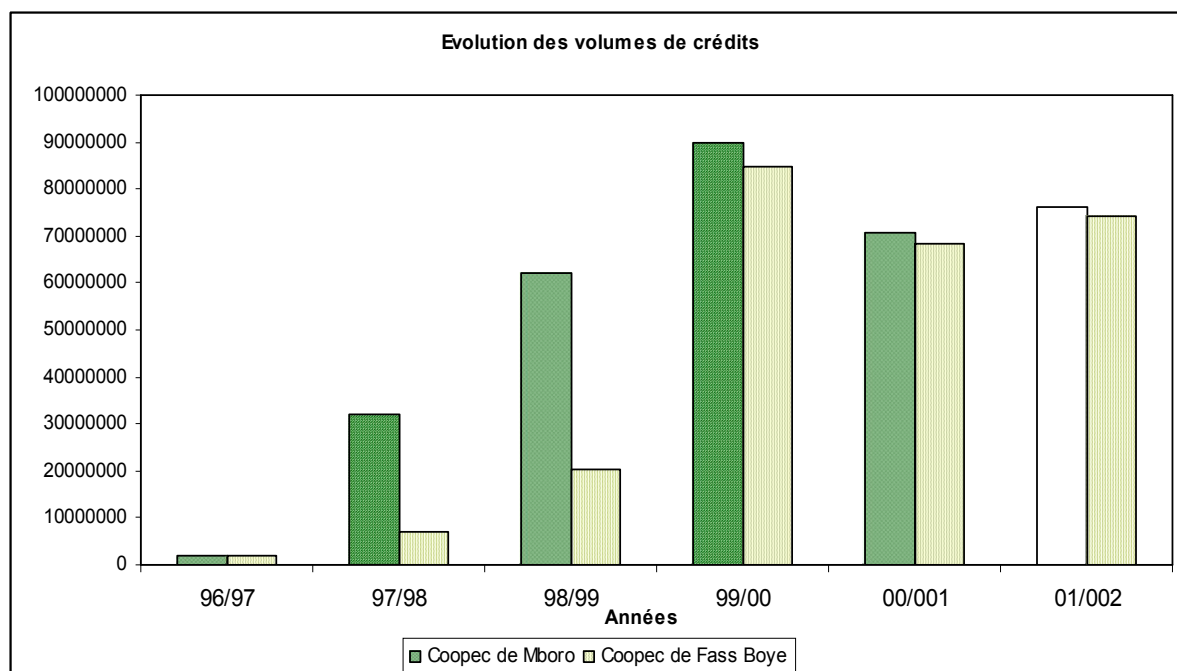
Dans le cas de la vallée du fleuve Sénégal, le parc mécanique des prestataires de service a augmenté avec la présence de 175 tracteurs, 50 moissonneuses-batteuses, 200 batteuses, 35 rizeries et près de 400 décortiqueuses. L'impact le plus visible de la libéralisation du commerce sur la filière du riz se situe au stade de la transformation. Le coût de transformation est passé de 18,9 francs CFA/kg à 14,5 francs CFA/kg entre 1994 et 1999 ce qui a contribué à l'amélioration de la compétitivité du riz de la vallée du fleuve Sénégal.

2.2.3. Le marché du crédit

La libéralisation du marché n'a pas permis d'institutionnaliser les dispositifs informels de crédit. Cependant, elle a fortement contribué à l'émergence des institutions de microfinance (IMF) qui se sont fortement intéressées au financement du secteur agricole. L'offre en crédit provient ainsi de ces institutions et de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal. Le secteur de la microfinance est très dynamique avec la présence de trois institutions leaders : le Crédit Mutuel du Sénégal, l'ACEP, le PAMECAS à côté d'autres mutuelles de tailles plus petites.

Hormis les IMF leaders, la tendance est à une spécialisation par filière dans le cas de l'offre en crédits. En effet, la plupart des structures mutualistes émanent de projets, d'organisations professionnelles ou d'action collective des producteurs évoluant dans une ou plusieurs filières. Les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) sont particulièrement dynamiques dans le domaine du maraîchage (Figure 23).

Figure 11 : Evolution du crédit octroyé dans le cadre de la microfinance : Cas de coopératives d'épargne et de crédit d'appui au maraîchage de la zone des Niayes (Source : Hane, 2005)



Le développement du marché du crédit après la libéralisation est en rapport avec la réduction des taux d'intérêt au niveau de la CNCAS qui était l'institution financière dominante. Les taux d'intérêt annuels de 17% appliqués par la CNCAS étaient très élevés de 1991 à 1994 en raison des taux d'escompte de la Banque Centrale et du faible taux de remboursement des crédits. Les taux ont été revus à la baisse depuis 1995 à 14.5 %, 12.5 % en 1996 et 7.5% depuis 1997. Par ailleurs, le programme de relance de la production agricole (1997) a contribué à alléger les conditions d'accès par la réduction de l'apport personnel de 20-30% à 10%, l'allongement de la durée du remboursement du crédit d'équipement de 4-5 ans à 7 ans, la possibilité d'obtenir un moratoire de 5 ans sur les impayés avec un taux de 1%.

L'amélioration du marché du crédit a porté également sur la mise en place de différents fonds par l'état dans le cadre du financement de la production agricole (FPA) mais également de contrats avec différents projets pour la gestion du volet de crédit de soutien à la production. Les fonds destinés au financement de la production agricole sont des crédits à court terme sur 12 mois au maximum et rémunéré au taux de 7.5% par an avec un apport personnel de 10 % et un fonds de garantie de 75%. Le financement de la production agricole a ainsi permis l'octroi de crédits à hauteur de 67.5 milliards de F CFA en cinq ans. Pour les fonds des différents projets, il s'agit de crédits à court et moyen terme avec une rémunération variable de 6.8 à 11% par an, un apport personnel pouvant aller jusqu'à 20% et des durées pouvant aller jusqu'à 60 mois.

La CNCAS s'implique ainsi dans le financement des opérateurs privés semenciers grâce à un contrat avec le Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA). Il s'agit de prêts de 8 mois à 9 % d'intérêt avec un apport personnel de 10 %. Le crédit institutionnel de la CNCAS prédomine dans le financement de la riziculture irriguée avec un capital cumulatif qui se chiffre à plus de 35 milliards de francs CFA en crédits de campagne pour le riz et la tomate entre 1987 et 1999. Le financement actuel des intrants pour la production annuelle

tourne autour de 2,5 Milliards FCFA, correspondant à la prise en charge partielle de 56% des besoins pour la mise en culture de 16 000 hectares sur plus de 20 000 ha exploités en riz (SAED, 2001).

La libéralisation a certes contribué à l'augmentation de l'offre de crédit grâce à la diversité des institutions de financement mais également les ajustements opérés par la CNCAS dans les conditions d'octroi du crédit. Cependant, il faut noter que le problème du crédit continue de constituer une contrainte importante au niveau de la production. A l'exception du financement de la campagne arachidière, les banques commerciales ne sont pas très actives dans le secteur agricole du fait des risques importants. Le crédit est en majorité orienté sur les grandes cultures comme le coton, le riz, l'arachide. Le secteur privé est plus engagé que l'Etat dans le financement de l'horticulture. Les financements de campagne d'exportation horticole sont assurés à plus de 75 % par les opérateurs privés (exportateurs, importateurs et fournisseurs) en dehors du système bancaire local (PPEA, 2001). Le marché du crédit ne prend pas en charge de nombreuses activités tendant à limiter les risques au niveau de ces grandes spéculations. Les stratégies de diversification et de sécurisation des revenus des exploitations agricoles familiales s'inscrivent de plus en plus dans la pluriactivité par l'implication dans des filières de rente émergentes comme le niébé, les pastèques, les activités d'élevage mais également les activités non agricoles.

2.3. L'évolution des prix relatifs

2.3.1. L'instabilité des prix mondiaux des produits agricoles : le cas des céréales et de l'arachide

Hormis la hausse généralisée et conjoncturelle des prix consécutive au choc pétrolier de 1973, on note une baisse tendancielle des prix des produits agricoles au niveau mondial depuis 1960. Cette baisse est consécutive aux écarts de compétitivité avec les progrès techniques importants des agricultures du nord en termes d'augmentation des rendements et de productivité du travail. Les données de suivi des cours mondiaux publiés par Afristat confirment le maintien de ces tendances en ce qui concerne les cours mondiaux avec une baisse des prix entre 1990 et 2005 de 2 % par an pour les céréales. En ce qui concerne le riz, après les fortes baisses enregistrées dans les années 80, la tendance a été par la suite à la stabilisation des prix entre 100 et 300 \$ la tonne. Pour le maïs, après une hausse en 1994, les prix ont diminué pour se stabiliser autour de 100 à 200 \$ la tonne (Figure 24).

Figure 12 : Evolution du prix moyen mondial du riz (Source : Données reconstituées de 1950 à 1988 à partir Rapport Duruflé, 1996 ; Bases de données Afristat, 2006 à partir de 1989)

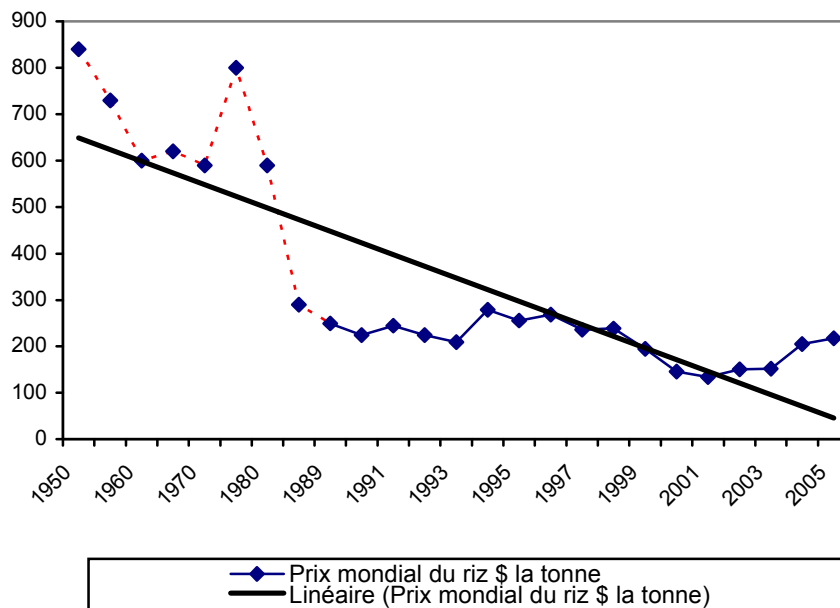
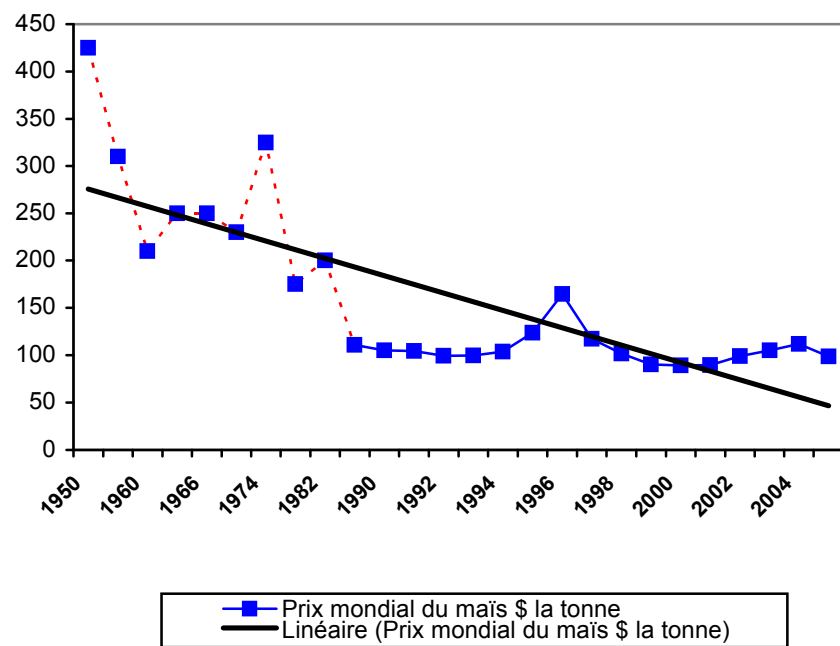
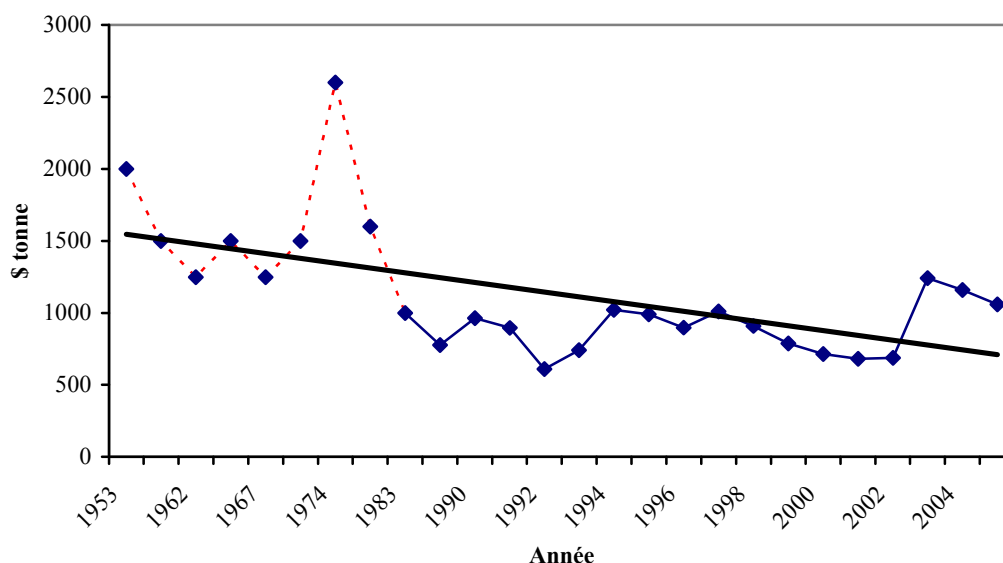


Figure 13 : Evolution du prix moyen mondial du maïs (Source : Données reconstituées de 1950 à 1988 à partir Rapport Duruflé, 1996 ; Bases de données Afristat, 2006 à partir de 1989)



Le prix de l'huile d'arachide a chuté en moyenne respectivement de 2.5% par an avant 1984 (Duruflé, 1996). Dans le cas de l'huile l'arachide, la tendance est à une diminution régulière des prix depuis 1960. Cependant, il faut noter une légère stabilisation des prix à partir de 1994 (Figure 26).

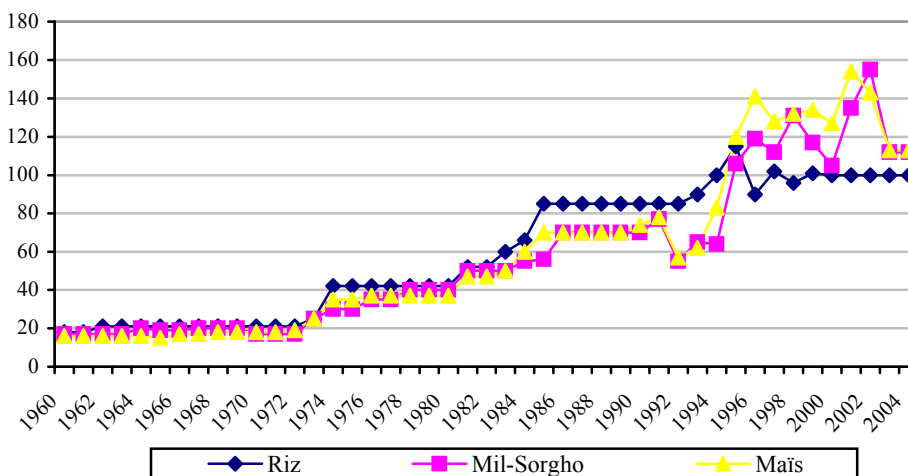
Figure 14 : Evolution du prix moyen mondial de l'huile d'arachide (Source : Données reconstituées de 1950 à 1988 à partir Rapport Duruflé, 1996 ; Bases de données Afristat, 2006 à partir de 1989)



2.3.2. L'évolution et les ajustements des prix au producteur

L'évolution des prix au producteur des principaux produits agricoles est fortement influencée par l'instabilité des prix internationaux. Des ajustements à la hausse des prix au producteur ont été notés après les différents chocs exogènes en 1974, en 1984 et en 1994. Le premier ajustement à la hausse des prix en 1974 fait suite au choc pétrolier. Il s'est agi d'une réponse à l'augmentation conjoncturelle des prix des matières premières agricoles. Pour les céréales, les prix au producteur ont été augmentés de manière substantielle notamment pour le riz et le maïs (Figure 27).

Figure 15 : Evolution du prix au producteur du riz, du maïs et du mil-Sorgho (Source : DPS, 2006)



Les effets bénéfiques de cette hausse sur les revenus des producteurs étaient liés dans le cas des filières céréalières aux mesures de la protection du marché intérieur. Cependant, la

tendance à la baisse des cours mondiaux notamment du mil-sorgho et du maïs durant la même période témoignait de la vulnérabilité de ces filières.

Dans le cas du coton et de l'arachide qui constituent des produits agricoles fortement connectés au marché extérieur, cette hausse n'a pas atténué la tendance générale à la baisse. Le second ajustement fait suite aux politiques d'ajustement structurel entamées en 1980 et qui ont abouti à la libéralisation des filières en 1984 avec la nouvelle politique agricole. Les prix ont été substantiellement augmentés afin de générer des marges suffisantes pour les producteurs. Les prix se sont stabilisés par la suite du fait de la baisse des cours du dollar et ont été ajustés à la baisse pour retrouver leur niveau d'avant pour le mil-sorgho, le maïs et l'arachide.

Le troisième choc est la dévaluation du F CFA en 1994. Les prix des différents produits agricoles ont augmenté sensiblement. Le riz local a été la spéculation la moins touchée par l'augmentation des prix consécutive au changement de parité du F CFA. Le prix au producteur réel moyen du paddy était de 91,25 dans la période 1970-79. Au cours de la période 1980-84, ce prix relatif baisse à 0,97. Après 1994, le prix relatif du riz paddy chute à 0,89 sous l'effet la dé-protection induite par la dévaluation (Diagne et al., 2005).

Les prix du maïs, du mil-sorgho ont augmenté substantiellement. La dévaluation a également été très profitable à des filières de diversification comme le niébé. Les prix se sont ensuite stabilisés notamment pour les filières de rente comme le coton et l'arachide. Les prix au niveau de ces deux filières font l'objet de régulation professionnelle par la négociation et la fixation des prix au niveau des interprofessions et des cadres de concertation (CNIA pour l'arachide, FNPC pour le coton).

Les variations des prix réels aux producteurs ont été plus favorables pour les cultures de rente particulièrement l'arachide, le coton mais également des cultures jusque là secondaires comme le niébé. Ces variations témoignent de la pertinence des stratégies de diversification des revenus centrées sur le développement des spéculations comme le niébé. Dans le cas du niébé faisant l'objet d'une commercialisation libre au niveau des marchés spot, les prix ont continué à fluctuer après la hausse consécutive à la dévaluation (Figure 28).

Figure 16 : Evolution prix au producteur du coton, du niébé et de l'arachide (Source : DPS, 2006)

